Manuel d'utilisation du logiciel

ARCAnH 2021

Applicatif pour la Réalisation de la Comptabilité Analytique Hospitalière

RTC et ENC champs MCO, SSR et HAD

Table des matières

Copyright© 4

Prérequis technique : configuration requise 4

Objectifs du logiciel 5

Présentation générale du logiciel 6

Réalisation de l'ENC : lien entre les logiciels ARCAnH et ARAMIS 7

1. Paramétrage 9

1.1. Identification et gestion des établissements 9

Importer le fichier d'identification 9

Choisir d'un classeur fusionné ou non, le cas échéant 10

Consulter le rapport d'import 11

Tableau Récapitulatif 12

Cocher les activités sanitaires réalisées dans l'ES 12

Cocher les ENC sur laquelle ou lesquels l'ES participe 12

1.2. Ecran type de paramétrage 13

1.3. Les formats d'imports 15

1.4. Nombre de sections maximum autorisées 16

1.5. Nombre de caractère pour le suffixe maximum autorisé 17

1.6. Paramétrage des sections 18

1.6.1. MCO 18

1.6.1.1 Sections d'hospitalisation MCO 18

1.6.1.2 Activités spécifiques MCO 18

1.6.1.3 Consultations externes MCO 19

1.6.2. HAD 20

1.6.2.1 Sections HAD – Ecran RTC 20

1.6.2.2 Sections HAD – Ecran ENC HAD 20

1.6.3. SSR 21

1.6.3.1 Sections d'hospitalisation SSR 21

1.6.3.2 Activités spécifiques SSR 21

1.6.3.3 Consultations externes SSR 22

1.6.4. Psychiatrie (PSY) 23

1.6.4.1. Sections d'hospitalisation PSY 23

1.6.4.2 Sections ambulatoires PSY 23

1.6.4.3 Activités spécifiques PSY 23

1.6.5 Sections multi-champs 24

1.6.5.1 Sections médico-techniques 24

1.6.5.2 Sections Logistique et Gestion Générale 25

1.6.5.3 Sections Logistique Médicale 26

1.6.5.4 Structure 26

1.6.6 Sections paramétrées par défaut 27

1.6.7 Autres sections 28

1.6.8 Budgets annexes 28

2. Traitements ENC : Correspondance des SA ENC 30

2.1 Quand réaliser cette phase ? 31

2.2 Réaliser la correspondance manuellement 31

2.3 Réaliser la correspondance par import de fichier 32
2.4 Nouveauté : affichage de toutes les sections 34
2.5 Nouveauté : export des correspondances 34
3. Traitements RTC : Correspondance des SA RTC 34
4. Traitements « Générer le classeur » : la réalisation des phases comptables dans le classeur 35
5. Traitements ENC : export vers ARAMIS 73
5.1 SA actives / non actives par champ ENC 73
5.2 Nouveau bouton « Importer le paramétrage N-1 » 74
5.3 Exporter 74
6. Traitements: transmettre les données 75
7. Paramétrage de l'application, problèmes connus et support 79
7.1 Lieu de stockage des données 79
7.2 Travailler en réseau 79
7.3 Problèmes connus 81
7.3.1 Au lancement de l'application 81
7.3.2 A la connexion de la plateforme 81
7.4 Support 82
Annexe 1 : Format des imports par type de SA 83
Annexe 2 : guide de lecture des rapports 89

Copyright©

Les droits d'auteur afférents au logiciel ARCAnH appartiennent à l'ATIH. Toute reproduction, adaptation et distribution du logiciel doit faire l'objet d'une autorisation formelle écrite préalable de la part de l'ATIH.

Prérequis technique : configuration requise

Avant d'installer le logiciel, assurez-vous que votre système est compatible avec les configurations suivantes :

Systèmes d'exploitation pris en charge [1] :

- Windows 8.1, Windows 10
- Windows Server 2012, Windows Server 2016, Windows Server 2019

[1] Liste des systèmes d'exploitation sur lesquels l'application a été testée.

NB : Nos applications sont toujours compatibles avec Windows 7 à ce jour. Cependant Microsoft ne le supportant plus, l'ATIH ne peut assurer la compatibilité totale au cas où des mises à jour de sécurité empêcheraient le bon fonctionnement de nos logiciels.

Prérequis logiciel :

- Microsoft .NET Framework 4.8 (ou supérieur): https://dotnet.microsoft.com/en-us/download/dotnet-framework/thank-you/net48-web-installer
- Excel 2007 (ou supérieur)
- Lecteur de fichier PDF (Acrobate Reader ou autre)

Avertissement

Le compte « **Administrateur de la machine locale** » est nécessaire à l'installation du logiciel.

ATTENTION : le logiciel ARCAnH est à usage local et ne doit pas être installé en réseau.

Les données d'ARCAnH sont stockées par défaut sur votre poste sous C:\Documents and Settings\[VOTRE COMPTE]\Application Data\ATIH\ARCAnH\[Année]\[Finess] mais il est possible de modifier le répertoire de stockage. Pour cela, se référer au paragraphe « Paramétrage de l'application ».

Objectifs du logiciel

Définition du mot ARCAnH : Applicatif pour la Réalisation de la Comptabilité Analytique Hospitalière

Les recueils du RTC et de l'ENC ont été, jusqu'à présent, réalisés dans 2 logiciels différents : ARCAnH RTC et ARCAnH ENC. L'harmonisation des 2 recueils sur les phases méthodologiques communes est une phase importante de la comptabilité analytique.
Ce travail d'harmonisation a été intensifié par le service COLLIGE afin de produire un logiciel unique ENC/RTC pour la campagne 2021.

Ainsi, le logiciel ARCAnH devient l'outil unique permettant de remplir les études nationales de coût (ENC) quel que soit le champ concerné et le retraitement comptable (RTC).

L'utilisation du logiciel se compose de deux principales étapes :

- **L'étape de paramétrage** au cours de laquelle est défini le découpage analytique de l'établissement en sections. Ce découpage doit être réalisé conformément au guide méthodologique. Cette première phase doit être menée avec le plus grand soin afin de limiter les corrections ultérieures. La liste de ces activités sont décrites à l'aide de codes, fournis par l'ATIH dans un document de référence : l'arbre analytique.
- La seconde étape consiste à réaliser, dans un tableur (classeur) configuré selon les éléments du paramétrage, l'ensemble des **phases comptables** de la méthodologie ENC ou RTC. Plusieurs onglets sont communs entre RTC/ENC et d'autres sont spécifiques par recueil.

La nouveauté importante du logiciel ARCAnH pour les établissements réalisant RTC et ENC est la possibilité de réaliser un classeur fusionné. La présentation « Qu'est-ce qu'implique un classeur fusionné ? », disponible sur les pages ENC/RTC, présente ce classeur fusionné qui permet de diminuer la double saisie dans les classeurs ENC/RTC sur les phases communes.

Le logiciel permet aux établissements réalisant plusieurs ENC de n'effectuer qu'un seul paramétrage et qu'un seul classeur permettant la réalisation des phases de comptabilité analytique.

Le présent manuel est accessible depuis le logiciel en cliquant sur le menu d'aide.

Ce document a vocation à décrire les étapes à réaliser dans le logiciel.

Présentation générale du logiciel

Le paramétrage est l'étape préalable à la réalisation des phases comptables. Il consiste à :

- Renseigner les données d'identification ;
- Définir la liste complète des sections d'analyse ;
- Définir la liste des autres sections (logistique médicale, activités hors ENC, MIG, budgets annexes).

Pour cette phase, le logiciel affiche 2 parties :

- Une partie de menu à gauche
- Un écran de saisie à droite

Le logiciel s'ouvre sur l'écran d'identification.
C'est la première étape obligatoire avant de définir la liste de vos sections analytiques.

La première partie de ce document décrit la réalisation de la phase de paramétrage.
Les parties suivantes décrivent les autres traitements à réaliser dans le logiciel après la phase de paramétrage :

- Export vers ARAMIS
- Correspondance des SA
- Générer le classeur Fonctionnalité non disponible pour la version ARCAnH V0.1.0
- Transmettre les données Fonctionnalité non disponible pour la version ARCAnH V0.1.0

L'outil TIC est décrit dans un manuel à part. Des tutoriels pour la présentation de cet outil sont à disposition sur le site de l'ATIH.

Réalisation de l'ENC : lien entre les logiciels ARCAnH et ARAMIS

Pour la réalisation de l'ENC, le lien entre les logiciels ARCAnH et ARAMIS est décrit ci-dessous

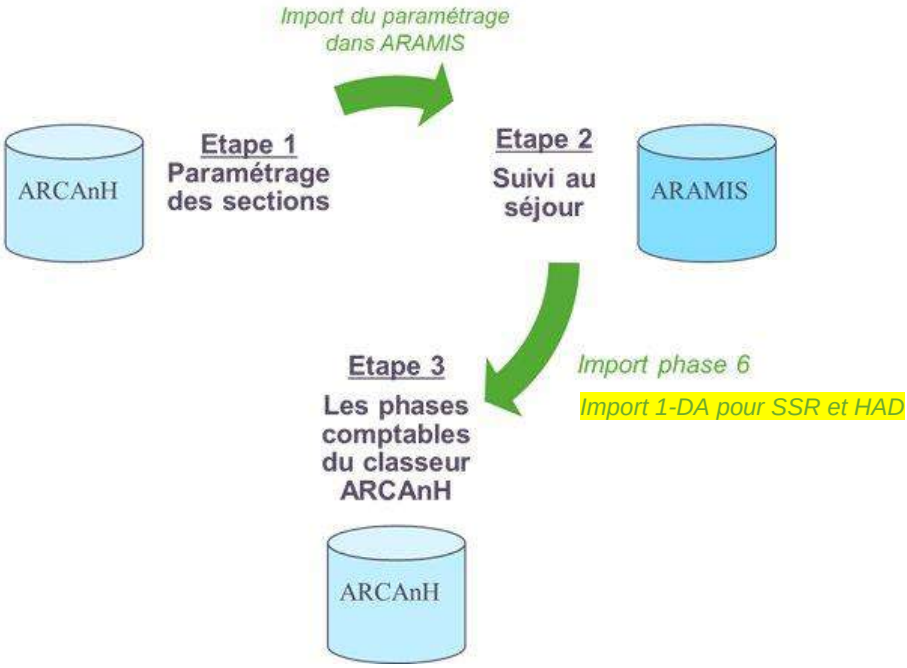

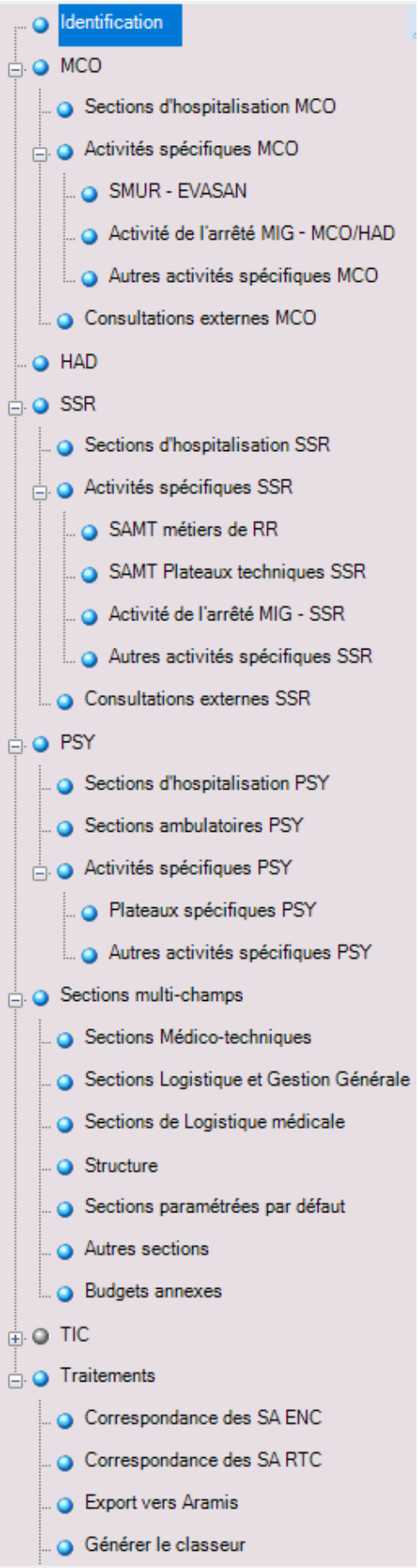

Le menu présenté ci-contre vous permet d'entrer dans chacune des étapes du paramétrage de votre découpage analytique. Les différentes parties du menu vous permettent de paramétrer les différentes sections d'analyse. L'affichage de ces menus et la possibilité de déclarer des sections dépendent des activités de votre établissement (les sections MCO ne sont accessibles que si votre établissement a une activité MCO). C'est lors de la phase d'« Identification » que vous déclarerez les données liées à votre établissements (Statut, activités exercées, etc.).

1. Paramétrage

1.1. Identification et gestion des établissements

Un tutoriel de 5 min est disponible sur les pages ENC/RTC, pour présenter la réalisation de cette phase. Les pages sont accessibles en cliquant sur les liens suivants :

Lien vers la page ENC

Lien vers la page RTC

Importer le fichier d'identification

En première étape, l'établissement devra importer son fichier d'identification (comme dans le RTC 2019). Cette étape devient obligatoire pour tous les ES RTC et ENC, y compris les nouveaux ES ENC.

Au préalable, le fichier d'identification de l'ES est à télécharger sur la plateforme eRTC ou sur la plateforme eENC, rubrique « Fichier d'identification d'ARCAnH »

Ecran : identification

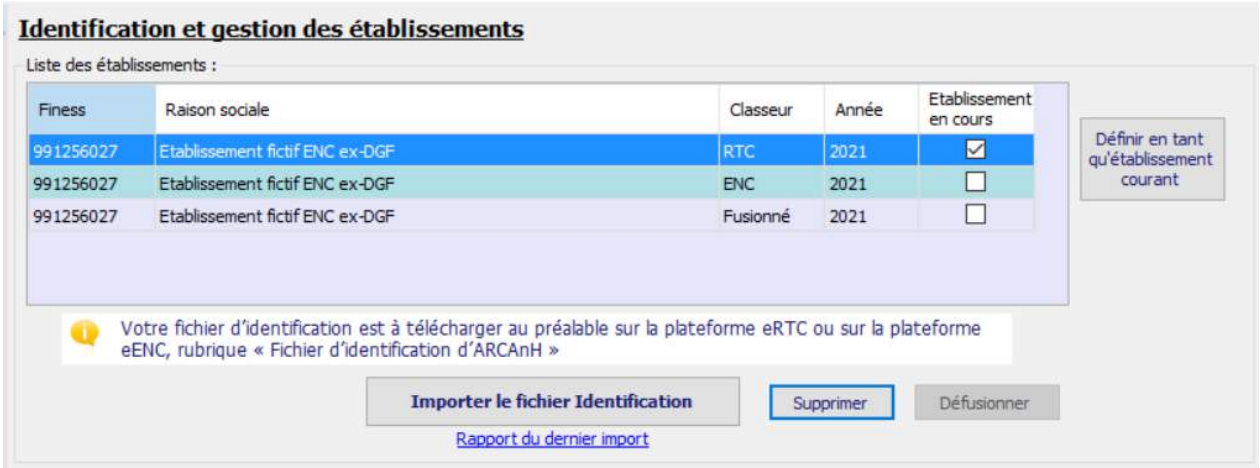

Cliquer sur « Importer le fichier Identification » :

- L'explorateur s'ouvre
- Choisissez votre fichier
- Valider

Choisir d'un classeur fusionné ou non, le cas échéant

Pour les FINESS réalisant RTC ou ENC uniquement, la fenêtre s'ouvre directement sur la proposition d'import des SA de la campagne précédente.

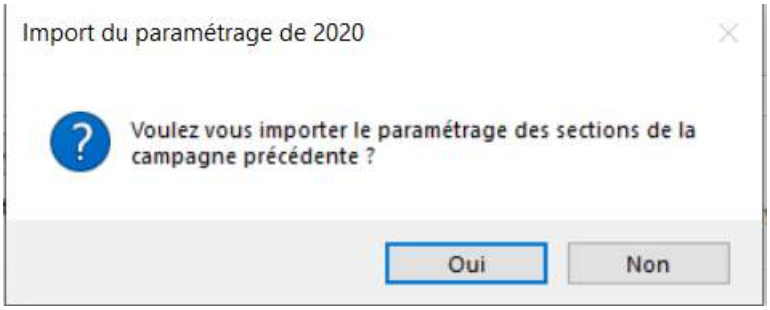

Pour les FINESS éligibles au classeur fusionné, une fois que l'établissement aura cliqué sur « Importer le fichier d'identification », une fenêtre pop-up s'ouvre.
Eligible *= le FINESS N est dans la campagne RTC 2021 et dans la campagne ENC 2021 et les comptes comptables correspondent exclusivement à ce FINESS*

La fenêtre pop-up propose à l'établissement les choix suivants :

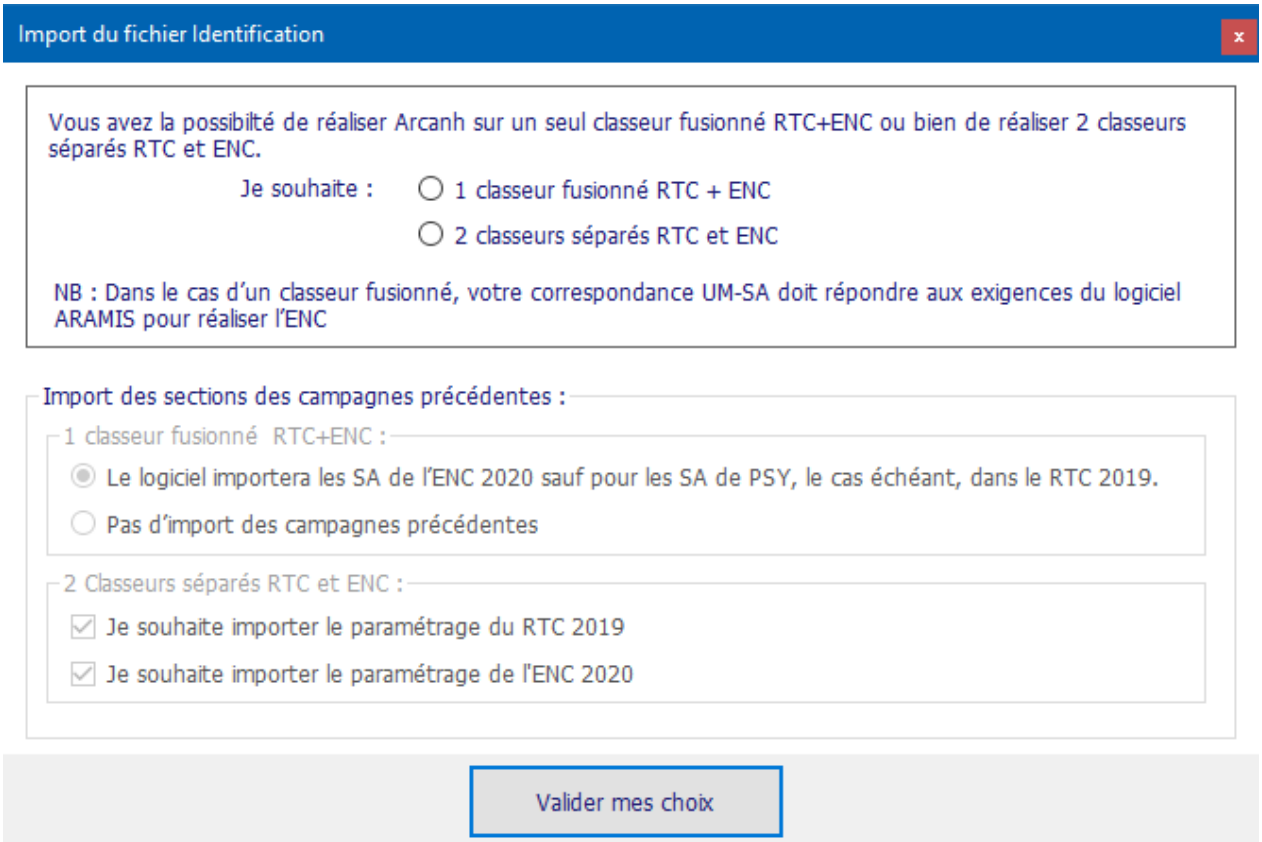

On passe à l'étape suivante.

Consulter le rapport d'import

Après les étapes précédentes, si l'ES a choisi d'importer ses sections N-1, un rapport s'affiche. Sinon aucun rapport ne s'affiche.

Le rapport se présente sous la forme suivante :

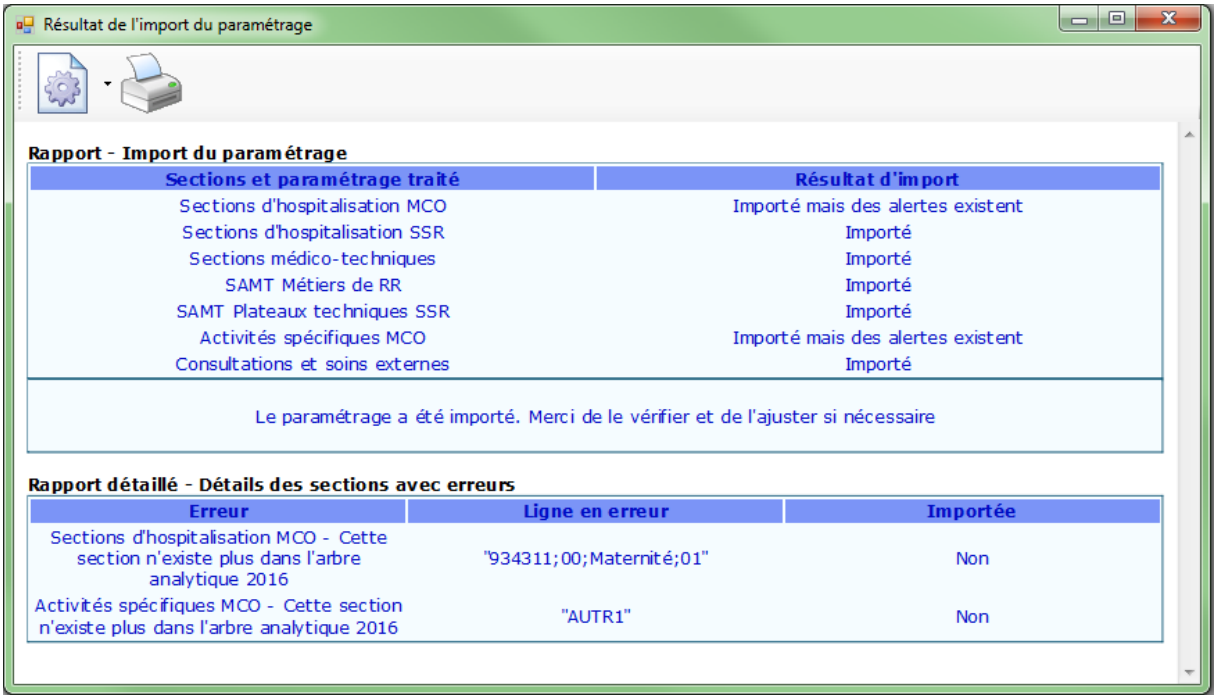

Résultat de l'import du paramétrage

Rapport - Import du paramétrage

Sections et paramétrage traité	Résultat d'import
Sections d'hospitalisation MCO	Importé mais des alertes existent
Sections d'hospitalisation SSR	Importé
Sections médico-techniques	Importé
SAMT Métiers de RR	Importé
SAMT Plateaux techniques SSR	Importé
Activités spécifiques MCO	Importé mais des alertes existent
Consultations et soins externes	Importé

Le paramétrage a été importé. Merci de le vérifier et de l'ajuster si nécessaire

Rapport détaillé - Détails des sections avec erreurs

Erreur	Ligne en erreur	Importée
Sections d'hospitalisation MCO - Cette section n'existe plus dans l'arbre analytique 2016	"934311;00;Maternité;01"	Non
Activités spécifiques MCO - Cette section n'existe plus dans l'arbre analytique 2016	"AUTR1"	Non

Règles d'import :

Les sections existantes dans l'arbre N par rapport aux campagnes précédentes sont importées ➔ « Importé »

Les sections supprimées dans l'arbre N par rapport aux campagnes précédentes ne sont pas importées, mais quand il y a au moins une SA par grand type de sections qui est importée, la mention suivante s'affiche ➔ « Importé mais des alertes existent »

Dans le cas du code « CONSULT » et « ACTEXT » du RTC ➔ « Non importé – se reporter à l'arbre analytique ».

Le détail des SA en erreurs est présenté dans le rapport détaillé.

Le rapport d'import peut être consulté à tout moment en cliquant sur le lien mis à disposition sur l'écran Identification :

Tableau Récapitulatif

Après les étapes précédentes, l'affichage dans le tableau sera le suivant, selon les cas rencontrés :

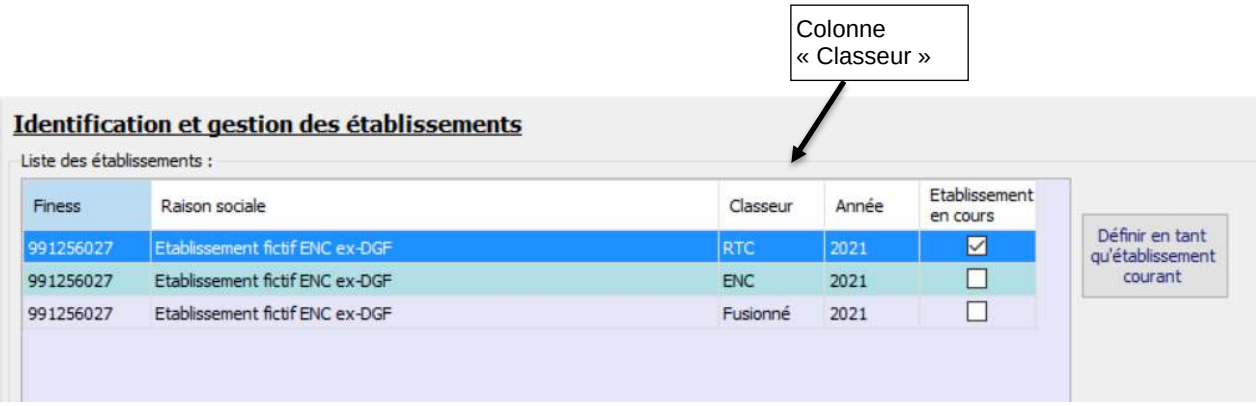

Cocher les activités sanitaires réalisées dans l'ES

Le fichier d'identification remplira automatiquement le cochage suivant :

Chaque coche, combinée à la coche "ENC" suivante, va déterminer l'accès ou non aux écrans de paramétrage correspondant des champs selon le tableau ci-dessous.

Ce cochage automatique est modifiable.

Cocher les ENC sur laquelle ou lesquels l'ES participe

Le fichier d'identification remplira automatiquement le cochage suivant :

Chaque coche, combinée à la coche "Activités sanitaires" précédente, va déterminer l'accès ou non aux écrans de paramétrage correspondant des champs selon le tableau ci-dessous.

Ce cochage automatique est modifiable, notamment pour les ES en abandon.

1.2. Ecran type de paramétrage

La plupart des écrans se présente sous la forme suivante :

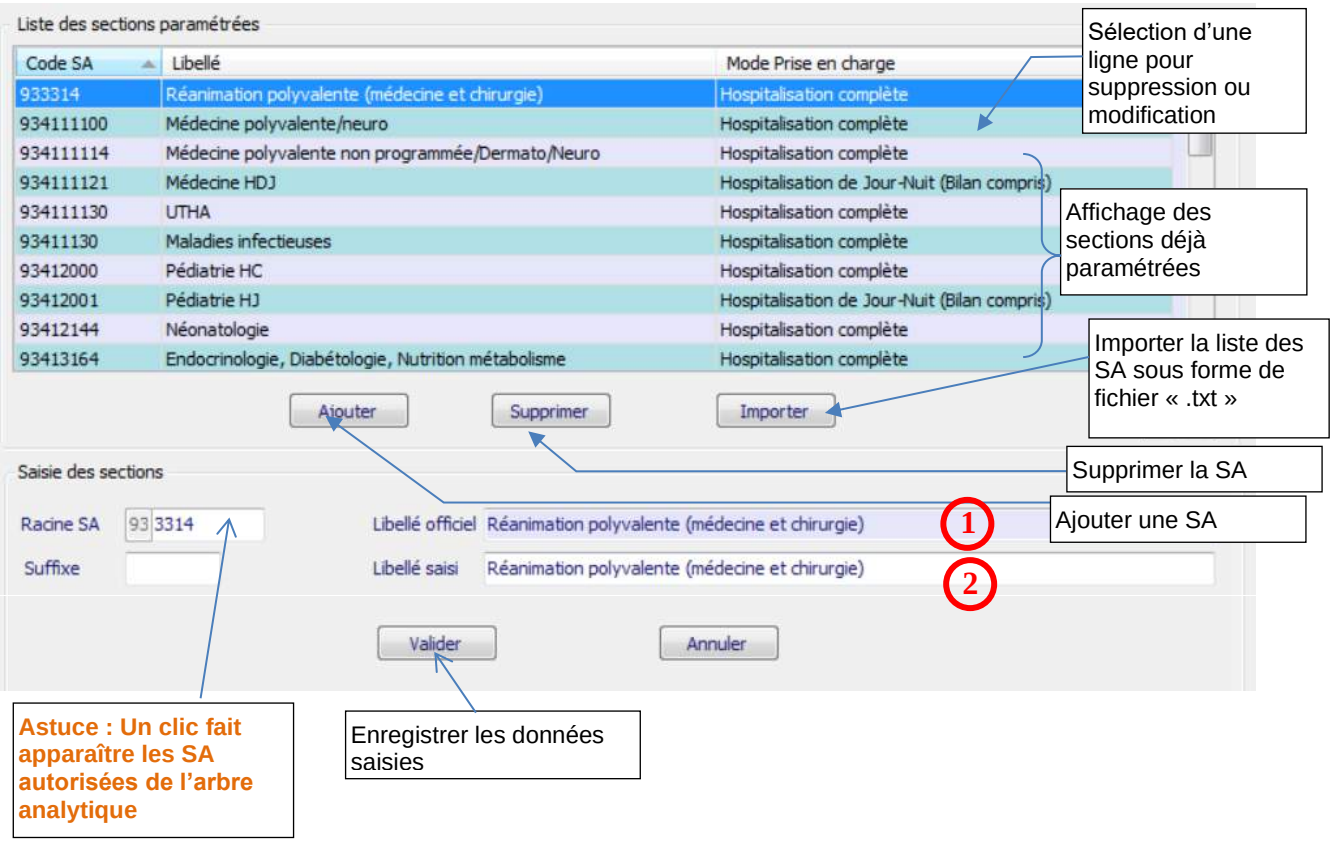

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SA :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur ***Importer*** (cf. introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur ***Ajouter*** puis sur ***Valider*** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse clinique sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique disponible sur les pages RTC et ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

Ajouter : Ce bouton permet d'ajouter manuellement une ligne dans la table

Supprimer : Après avoir sélectionné une ligne dans la table, ce bouton permet de la supprimer

Valider : Après avoir saisi manuellement les données, ce bouton permet d'enregistrer les données

Annuler : Annule les modifications de l'établissement en cours d'ajout / modification

: Ce bouton permet

- De générer une version html et csv de la liste paramétrée en cliquant sur
- D'imprimer la liste paramétrée en cliquant sur

Importer : Ce bouton permet d'importer des fichiers au format demandé. Il ouvre une fenêtre permettant la recherche du fichier dans les répertoires de l'ordinateur.

Lors de la saisie des champs ou à l'importation, le logiciel vérifie le format des données. Si le logiciel détecte une anomalie, un rapport d'erreur s'ouvre.

Les messages d'erreur les plus courants sont décrits et expliqués en annexe 2.

Des contrôles sont notamment effectués sur :

- Le nombre de champs et/ou leur séparation par un point-virgule
- La validité des codes des sections
- L'utilisation du point ou de la virgule comme séparateur de décimales

1.3. Les formats d'imports

Les sections analytiques peuvent être déclarées manuellement ou à l'aide de fichiers d'import.

Les consignes générales pour réaliser un fichier d'import sont les suivantes :

- Tous les fichiers sont au format texte (.txt ou .csv).
- Le nom des fichiers à fournir en entrée des logiciels ARCAnH et ARAMIS n'est pas imposé.
- Le séparateur de champs est le « ; ».
- Les montants en euros peuvent contenir des décimales. Le « . » et le « , » sont acceptés pour les décimales.
- Les numéros de SA sont à transmettre sans les points (exemple : 934.792.2 doit apparaître dans les fichiers en 9347922).
- Selon les fichiers, pour une valeur manquante, le champ peut être mis à vide. Si cette valeur figure entre 2 champs, mettre 2 points virgules consécutifs.
- Les dates sont au format JJMMAAAA ou JJ/MM/AAAA ou JJ-MM-AAAA

Les formats des fichiers des sections analytiques par type de SA sont décrits dans l'annexe 1.

1.4. Nombre de sections maximum autorisées

Le nombre maximum par type de SA est limité au nombre suivant :

RTC/ENC 2021	3-SA
SAC_MCO	200
MIG_MCO_SMUR	20
MIG_MCOsans-imput	10
MIG_MCO	250
ACT_SPE_MCO	2
CONSULT_MCO	75
SAC_SSR	40
MET_FUSION	
MET	40
PRR_BALNEO	10
PRR	80
MIG_SSR	20
MIG_SSR_V02	3
MIG_SSRsans-imput	10
SPE_SSR_PARC	5
SPE_SSR_ATEL	5
ACT_SPE_SSR	5
CONSULT_SSR	60
INTER	40
TI	40
SAC_PSY	50
CONSULT_PSY	100
PLATEAU_PSY	50
ACTSPE_PSY	45
SAMT_INT	230
SAMT_ST	20
SAMT_URG	30
SAMT_DIAL	120
SAMT_RDTH	100
ACT_HETUDE	15

1.5. Nombre de caractères pour le suffixe maximum autorisé

Le nombre de caractère du suffixe est limité au nombre suivant :

Type de SA	Nombre de suffixes maxi
SAC_MCO	8
SMUR	2
MIG_MCO	2
CONSULT_MCO	3
SAC_SSR	6
SAMT_PRR	2
MIG_SSR	2
ACT_SPE_SSR	2
SAC_PSY	8
AMBU_PSY	8
PLATEAUX_PSY	2
SAMT	6
INTER	2
MET	2

1.6. Paramétrage des sections

1.6.1. MCO

1.6.1.1 Sections d'hospitalisation MCO

Cet écran utilise le format type (cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage)
Fichier d'import en annexe 1 : SAC_MCO
Le type SA figurant dans l'arbre analytique est SAC_MCO.

Un champ supplémentaire est demandé :

Le mode de prise en charge est à indiquer pour chaque SA selon les modalités suivantes :

- 01-Hospitalisation complète
- 02-Hospitalisation complète de semaine
- 04-Hospitalisation de Jour-Nuit (Bilan compris)
- 05-Séances

1.6.1.2 Activités spécifiques MCO

1.6.1.2.1 SMUR - EVASAN

Cet écran utilise le format type (cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage)
Fichier d'import en annexe 1 : SMUR
Le type SA figurant dans l'arbre analytique est MIG_MCO_SMUR.

Un champ supplémentaire est demandé :

La nature de l'UO est à indiquer pour chaque SA selon les modalités figurant dans l'AA :

- Pour Q021 et Q023 : 2 modalités « Demi-heure » (code 1) et « Minute » (code 2)
- Pour Q07 : 1 modalité : « Evacuation » (code 3)

1.6.1.2.2 Activités de l'arrêté MIG-MCO/HAD

Cet écran utilise le format type (cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage)
Fichier d'import en annexe 1 : MIG_MCO
Le type SA figurant dans l'arbre analytique est MIG_MCO et MIG_MCOsansimput.

La liste détaillée des Missions d'Intérêt Général et leur traitement sont indiqués dans un dossier Zip intitulé « Liste des missions d'intérêt général (MIG) » à télécharger sur le site de l'ATIH :
Domaines d'activité>Informations sur les coûts>ENC MCO>ENC MCO données N

- L'écran de paramétrage traduit ces informations dans la colonne « Imputation en 3-SA » du tableau récapitulatif selon 3 libellés
  - Section MIG : la SA MIG apparaîtra dans 3-SA
  - Imputations sur les SA consommatrices : la SA MIG est affichée dans 3-SA mais sans imputation possible car ses charges doivent rester sur les SA consommatrices
  - Charges partielles sur les sections MIG : seules certaines charges sont à affecter sur la SA MIG, selon le périmètre du financement MIG

Pour les établissements ne réalisant que **l'ENC SSR et/ou HAD** mais ayant une activité MIG, ils doivent regrouper toutes les activités spécifiques dont ils bénéficient dans la SA MIG_MCO_horsENC proposée dans la liste.

1.6.1.2.3 Autres activités spécifiques MCO

Cet écran est spécifique.

Il s'agit de cocher RECH - Activités de recherche financées hors MIG (INSERM, CNRS, collectivités locales…) si l'établissement est concerné.
Le type SA figurant dans l'arbre analytique est ACT_SPE_MCO.

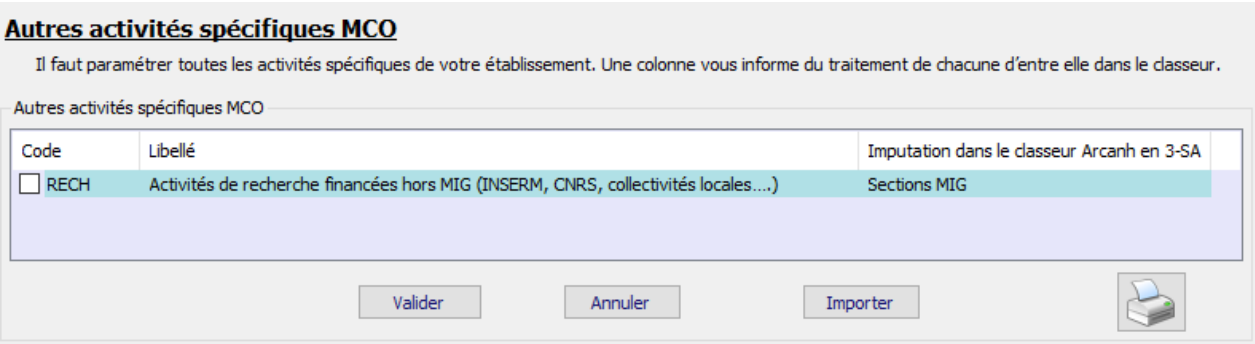

1.6.1.3 Consultations externes MCO

L'établissement choisira en haut de l'écran le niveau de découpage :

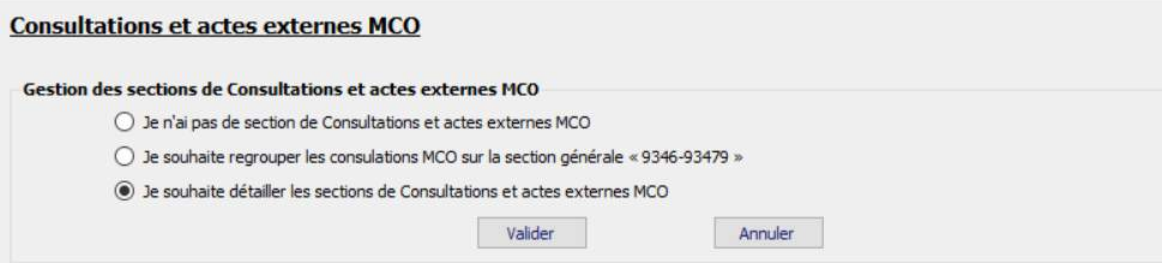

Si l'établissement choisit le niveau détaillé, l'écran s'agrandit et l'écran type est affiché.
Cet écran utilise le format type (cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage)
Fichier d'import en annexe 1 : CONSULT_MCO
Le type SA figurant dans l'arbre analytique est CONSULT_MCO.

1.6.2. HAD

1.6.2.1 Sections HAD – Ecran RTC

L'écran RTC affiche une seule section à cocher.

1.6.2.2 Sections HAD – Ecran ENC HAD

Cet écran utilise le format type (cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage)
Fichier d'import en annexe 1 : HAD
Le type SA figurant dans l'arbre analytique est INTER.

Deux champs supplémentaires sont demandés :

Le **type d'intervenant** est à indiquer pour chaque SA selon les modalités suivantes :

- 1 : Personnel salarié
- 2 : Personnel libéral
- 3 : Personnel intérimaire
- 4 : Personnel mis à disposition

La **nature du suivi au séjour** est à indiquer pour chaque SA selon les modalités suivantes :

- 1 : Suivi des minutes si personnel salarié ou possibilité si personnel intérimaire ou possibilité si personnel mis à dispo
- 2 : Suivi des montants si personnel libéral ou possibilité si personnel intérimaire ou possibilité si personnel mis à dispo

NB : Par défaut, le personnel salarié aura par défaut « Nombre de minutes » et personnel libéral « Suivi des montants »

1.6.3.SSR

1.6.3.1 Sections d'hospitalisation SSR

Cet écran utilise le format type (cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage)
Fichier d'import en annexe 1 : SAC_SSR

Le type SA figurant dans l'arbre analytique est SAC_SSR.

1.6.3.2 Activités spécifiques SSR

1.6.3.2.1 SAMT Métiers de RR : ENC SSR

Ce menu est grisé pour un classeur RTC.
Le menu est actif pour un classeur ENC ou fusionné.

Cet écran utilise le format type (cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage)
Fichier d'import en annexe 1 : MET

Le type SA figurant dans l'arbre analytique est MET.

Un champ supplémentaire est demandé :

Le **type d'intervenant de RR** est choisi dans la liste déroulante :

- 1 : Salarié,
- 2 : Libéral hors vacataire,
- 3 : Vacataire, intérimaire ou mis à disposition,
- 4 : Comète

1.6.3.2.2 SAMT Plateaux techniques SSR

Cet écran utilise le format type (cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage)
Fichier d'import en annexe 1 : PRR
Les types SA correspondant dans l'arbre analytique sont PRR et PRR_BALNEO.

Un champ supplémentaire est demandé :

Le **mode de fonctionnement** est à indiquer pour chaque SA :

- 1 : Interne
- 2 : Sous-traitance
- 3 : Groupement

1.6.3.2.3 Activité de l'arrêté MIG SSR

Cet écran utilise le format type (cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage)
Fichier d'import en annexe 1 : MIG_SSR

Les types SA correspondant dans l'arbre analytique sont MIG_SSR et MIG_SSRsansimput.

Pour les établissements ne réalisant que **l'ENC MCO et/ou HAD** mais ayant une activité MIG SSR, ils doivent regrouper toutes les MIG SSR dont ils bénéficient dans la SA MIG_SSR_horsENC qui doit donc être cochée.

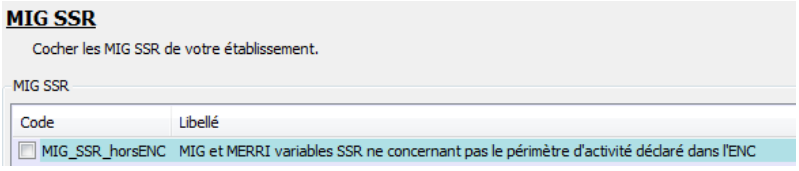

1.4.5.1 Autres activités spécifiques SSR

Cet écran utilise le format type (cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage)
Les types SA correspondant dans l'arbre analytique sont SPE_SSR_ATEL et SPE_SSR_PARC.

Un champ supplémentaire est demandé :

Le **mode de fonctionnement** est à indiquer pour chaque section :

- 1 : Interne
- 2 : Externe

1.6.3.3 Consultations externes SSR

L'établissement choisira en haut de l'écran le niveau de découpage :

Si l'établissement choisit le niveau détaillé, l'écran s'agrandit et l'écran type est affiché.
Cet écran utilise le format type (cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage)
Fichier d'import en annexe 1 : CONSULT_SSR

Le type SA figurant dans l'arbre analytique est CONSULT_SSR.

1.6.4. Psychiatrie (PSY)

1.6.4.1. Sections d'hospitalisation PSY

Cet écran utilise le format type (cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage)
Fichier d'import en annexe 1 : SAC_PSY
Le type SA figurant dans l'arbre analytique est SAC_PSY.

Cet écran est grisé pour un classeur ENC.

1.6.4.2 Sections ambulatoires PSY

L'établissement choisira en haut de l'écran le niveau de découpage :

Si l'établissement choisit le niveau détaillé, l'écran s'agrandit et l'écran type est affiché.
Cet écran utilise le format type (cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage)
Fichier d'import en annexe 1 : CONSULT_PSY

Le type SA figurant dans l'arbre analytique est CONSULT_PSY.

Seuls les deux premiers choix sont paramétrables pour un classeur ENC.

1.6.4.3 Activités spécifiques PSY

1.6.4.3.1 Plateaux spécifiques PSY

Cet écran utilise le format type (cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage)
Fichier d'import en annexe 1 : PLATEAUX_PSY
Le type SA correspondant dans l'arbre analytique est PLATEAU_PSY.

Un champ supplémentaire est demandé :

Le **mode de fonctionnement** est à indiquer pour chaque SA :

- 1 : Interne
- 2 : Sous-traité

Cet écran est grisé pour un classeur ENC.

1.6.4.3.2 Autres activités spécifiques PSY

L'écran est spécifique. L'établissement doit cocher les activités qui le concernent.
Le type SA correspondant dans l'arbre analytique est ACT_SPE_PSY.

Si l'établissement coche une des sections « Autres à spécifier dans ARCAnH », le libellé est obligatoire.

1.6.5 Sections multi-champs

1.6.5.1 Sections médico-techniques

Cet écran utilise le format type (cf. 1.2. Ecran type des écrans de paramétrage)

Fichier d'import en annexe 1 : SAMT

Les types SA figurant dans l'arbre analytique sont SAMT_INT / SAMT_ST (en fonction de mode de fonctionnement de la SAMT), SAMT_DIAL (SA de dialyse), SAMT_RDTH (SA de radiothérapie), SAMT_URG (SA urgences).

Trois champs supplémentaires sont demandés :
La **nature de l'UO** est à indiquer pour chaque SA selon les modalités suivantes :

- 1= Valorisation_Euro
- 2= B
- 3= Passage
- 4= Demi-heure
- 5= ICR
- 6= AMK
- 7= Minute
- 8= Montant_ST
- 9= Séance
- 10= Visite
- 11= Test_labo
- 12= selon établissement

- NB ENC : les natures d'UO préconisées figurent dans l'AA
- NB RTC : ce champ est rempli automatiquement selon les indications de l'AA

Le **mode de prise en charge** est à indiquer pour chaque SA selon les modalités suivantes :

- 0= Non Concerné
- 1= Dédié à la prise en charge en chirurgie ambulatoire
- 2= Non ambulatoire

Le **mode de fonctionnement** est à indiquer pour chaque SA selon les modalités suivantes :

- 1 = Interne
- 2 = Sous-traitance
- 3 = Groupement

1.6.5.2 Sections Logistique et Gestion Générale

L'écran est spécifique et se présente comme suivant :

Les sections marquées comme « Non concerné » ne figureront pas dans le classeur

Code	Libellé	Mode de fonctionnement
931114	Service mortuaire et Morgue	Totalement internalisée
931120	Services administratifs liés au personnel (hors CLM,CLD, syn...	Totalement internalisée
93112122	Syndicats	
93112124	Garderie - Crèche	
9311215	Indemnité d'Allocations de Retour à l'Emploi (ARE)	
931124	Personnel en absence longue durée (CLM / CLD)	
93113	Accueil et gestion des malades	Totalement internalisée
93115	Département du service d'information médicale	Totalement internalisée
93116	Services hôteliers	Partiellement sous-traitée (une partie du processus est s...
931171	Brancardage et transport pédestre	Centralisé
9311721	Transport motorisé (ambulance...) des patients - sous-traité	
9311722	Transport motorisé (ambulance...) des patients - interne	
93118	Entretien-maintenance	Totalement internalisée
93119	Hébergement Temporaire Non Médicalisé (HTNM)	Groupement
9313	Restauration	Totalement internalisée
9314	Blanchisserie	Totalement sous-traitée

Services administratifs à caractère général (SACG) - hors service mortuaire et morgue :

- (●) Regroupé sur 1 seule section : 931.110 — Mode de fonctionnement : Totalement internalisée
- OU
- ( ) Découpé en 3 sections
  - Direction générale (931.111) — Mode de fonctionnement :
  - Finances - comptabilité (931.112) — Mode de fonctionnement :
  - Gestion économique (931.113) — Mode de fonctionnement :

Direction des Systèmes d'Information (DSI)

- ( ) DSI (1 seule section : 931.14) — Mode de fonctionnement :
- OU
- (●) DSI - Routine / DSI - Projet (2 sections)
  - DSI – Routine (931.141) — Mode de fonctionnement : Partiellement sous-traitée (une partie du processus est sous-traité)
  - DSI – Projet (931.142) — Mode de fonctionnement : Partiellement sous-traitée (une partie du processus est sous-traité)

Les sections Logistiques et Gestion Générale sont ouvertes automatiquement dans le classeur ARCAnH. Chacune des sections doit être typée en choisissant une modalité dans la liste déroulante.

- Pour toutes sections (hors Brancardage et transport pédestre) :
  - Non Concerné,
  - Totalement internalisée,
  - Totalement sous-traitée,
  - Partiellement sous-traitée (une partie du processus est sous-traité),
  - Groupement.
- Section Brancardage et transport pédestre :
  - Non concerné,
  - Centralisé,
  - Décentralisé,
  - Mixte.

Pour la LGG SACG – Services administratifs à caractère général, l'établissement a 2 choix :

Choix 1 : 1 seule section SACG

Choix 2 : 3 sections SACG- Direction générale, SACG-Finances-Comptabilité, SACG Gestion économique

Pour la LGG DSI, l'établissement a 2 choix :

Choix 1 : 1 seule section DSI

Choix 2 : 2 sections DSI-Routine + DSI-Projet (ceci afin de permettre le calcul et la comparaison d'un coût d'UO à périmètre identique).

1.6.5.3 Sections Logistique Médicale

Code	Libellé	Mode de fonctionnement
93611	SA Pharmacie - hors 936.12, 936.13, 936.14 et rétrocession	Totalement sous-traitée
93612	Préparations stériles de médicaments - nutrition parentérale	
93613	Préparations stériles de médicaments - Reconstitution et délivrance des chimiothérapies	Partiellement sous-traitée (une partie du processus est sous-traité)
93614	Radiopharmacie	
9362	Stérilisation	Totalement internalisée
9364	Génie Biomédical	Totalement internalisée
9365	Hygiène hospitalière et vigilances	Totalement internalisée
9367	Autre logistique médicale	Totalement sous-traitée

Les sections de Logistique Médicale sont ouvertes automatiquement dans le classeur ARCAnH. Chacune des sections doit être typée en choisissant une modalité dans la liste déroulante parmi les suivantes :

- Non concerné,
- Totalement internalisée,
- Totalement sous-traitée,
- Partiellement sous-traitée,
- Groupement.

1.6.5.4 Structure

Sections de Structure

	Code	Libellé	Mode de fonctionnement
☑	9381	Structure financière	
☑	9382	Structure immobilière	Locataire

Valider Annuler

Les sections de Structure sont ouvertes automatiquement dans le classeur ARCAnH. La section Structure immobilière doit être typée en choisissant une modalité dans la liste déroulante parmi les suivantes :

- Locataire
- Propriétaire
- Mixte

1.6.6 Sections paramétrées par défaut

Certaines sections sont non paramétrables et ouvertes automatiquement pour les établissements concernés dans le classeur ARCAnH. Cet écran permet d'en informer les établissements de façon synthétique.

Les sections concernées sont celles des activités subsidiaires, des activités hors ENC, des Redevances, et des sections HAD.

Pour le classeur RTC, seules les sections des activités subsidiaires seront affichées par défaut.

Sections paramétrées par défaut

Les sections suivantes sont non paramétrables et ouvertes automatiquement en colonne dans le classeur ARCAnH

Activités subsidiaires

Code	Libellé
ACT_SUBSID1	Rétrocession de médicaments
ACT_SUBSID2	Mise à disposition de personnel facturé
ACT_SUBSID3	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants
ACT_SUBSID4	Autres ventes de biens et de services
ACT_SUBSID5	Refacturations aux groupements

Activités hors ENC

Code	Libellé
9341-9342-9343	Activité clinique MCO (hors ENC)
9344	Activité clinique Psy (hors ENC)
9345	Activité clinique SSR (hors ENC)
93531	Activité clinique HAD (hors ENC)
SAMT_HORS_ENC	Plateaux médico-techniques ne produisant pas pour l'ENC

Redevances

Code	Libellé
REDEV	Redevances des praticiens libéraux

Sections HAD

Code	Libellé
93531011	Continuité des soins
93531012	Charges au domicile du patient
93531014	Logistique dédiée au patient
93531015	Bilan, coordination médicale et sociale des soins – Médecin et Infirmier coordonnateurs
93531016	Bilan, coordination médicale et sociale des soins – Charges d'intervenants pour les temps de coordination
93531017	Bilan, coordination médicale et sociale des soins – Assistant social
93531018	Bilan, coordination médicale et sociale des soins– Personnel Autre

1.6.7 Autres sections

L'écran est spécifique. L'établissement doit cocher les activités qui le concernent.
Le type SA correspondant dans l'arbre analytique est ACT_HETUDE.

L'établissement choisi les activités qui le concernent dans la liste ci-dessous :

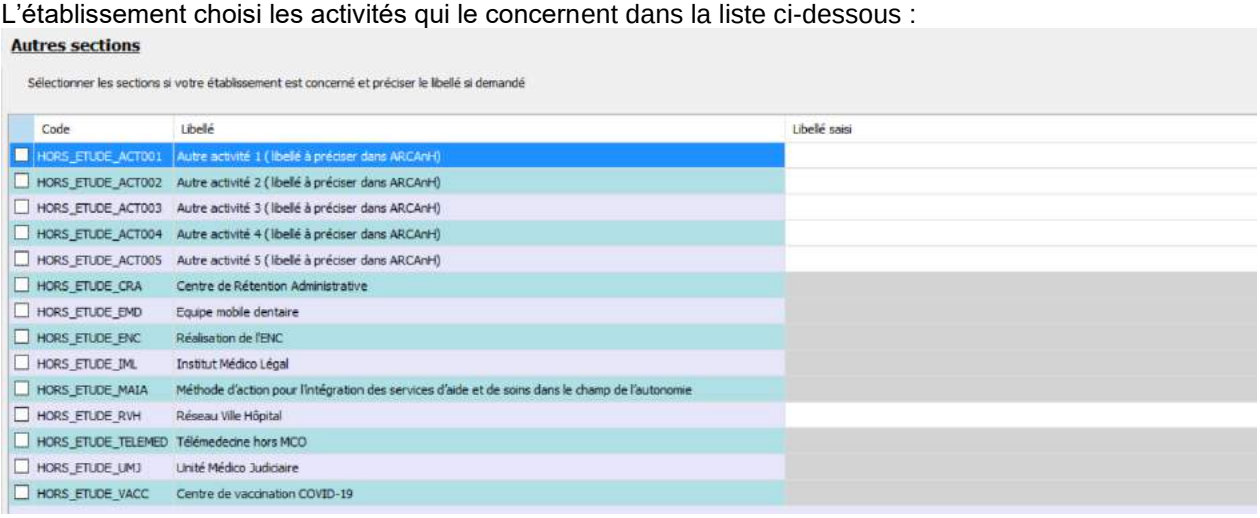

Un libellé est indispensable pour les sections « Autres activités » et la section « Réseau Ville hôpital »
Pour ajouter la section, cochez la case située sur la ligne correspondante.
Une fois que vous l'avez sélectionnée, cliquez sur ***Valider*** pour l'enregistrer.

1.6.8 Budgets annexes

Remarque : ce chapitre ne concerne que les établissements DAF/ ex-DG.

L'écran est spécifique. L'établissement doit cocher les activités qui le concernent.
Le type SA correspondant dans l'arbre analytique est RCRA.

Il s'agit de définir la liste des budgets annexes de l'établissement.

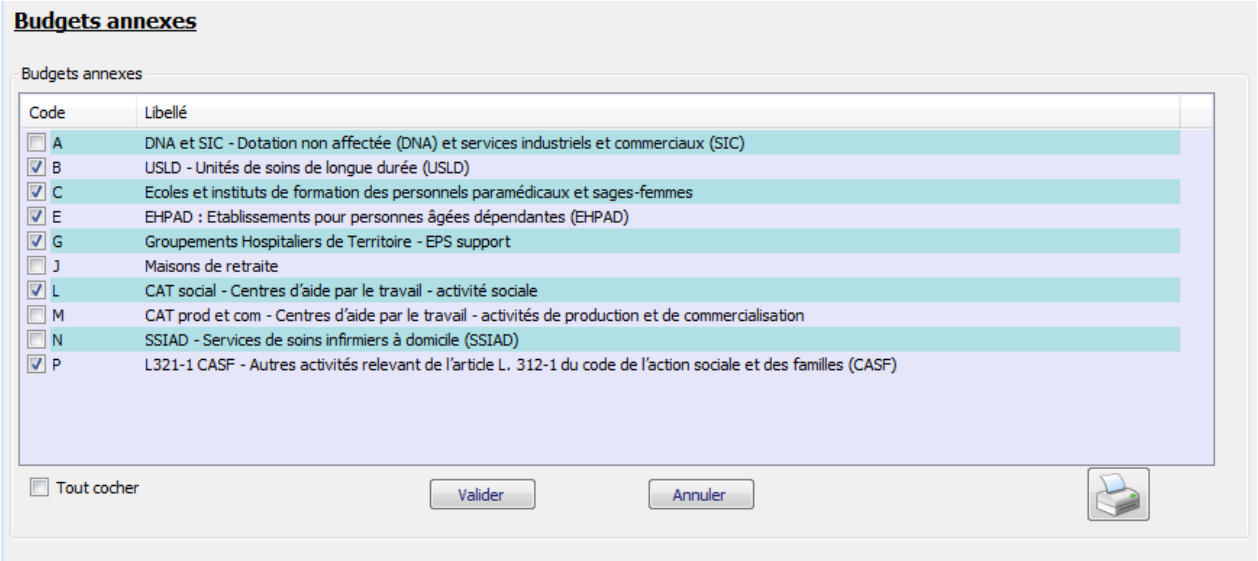

Pour ajouter une section, cochez la case située sur la ligne correspondante.

Une fois que vous avez sélectionné l'ensemble de vos sections Budgets annexes, cliquez sur ***Valider*** pour l'enregistrer.

Une coche « Tout cocher » permet de définir toutes les sections.

2. Traitements ENC : Correspondance des SA ENC

Ce « transcodage » permet de faire une « correspondance » entre l'ancien découpage de l'établissement et le nouveau en cas de modification d'une année sur l'autre.
Pas de distinction Racine/suffixe à faire.

Le remplissage est obligatoire. Grâce à cette correspondance, les comparaisons par SA dans les tableaux de contrôle de la plateforme restent possibles.

Principe de ce traitement : attribuer la correspondance de toutes les sections de la campagne en cours et de la campagne précédentes pour les SAC, les SAMT, les SA activités spécifiques et les SA Consultations (LGG/LM/STR non concernés).

- Pour les nouvelles sections N n'ayant pas de correspondance avec la campagne précédente : leur attribuer « Non concerné » dans la colonne Code SA N-1
- Pour les sections de la campagne précédentes ayant été supprimées pour la campagne N : indiquer « Supprimé / Non concerné » dans la colonne Code SA N

Correspondance manuelle à réaliser

Nouvelles sections non prises en compte dans la correspondance.
La section doit être vide pour poursuivre, donc il faudra forcément indiquer la correspondance pour ces sections

2.1 Quand réaliser cette phase ?

La correspondance ne peut être réalisée qu'à partir du moment où le paramétrage N est finalisé.

Si la correspondance n'a pas été réalisée, ou si la correspondance a été réalisée et est concernée par des contrôles bloquants, l'établissement ne pourra pas transmettre les données ARCAnH.
L'établissement pourra néanmoins générer le classeur.

2.2 Réaliser la correspondance manuellement

Le tableau affiche 2 colonnes :

- A gauche, la colonne pré-remplie des codes SA N-1 (ancien découpage) pour les SA n'existants pas l'année N,
- A droite, la colonne code SA N (nouveau découpage) à compléter par menu déroulant.

⇨ La liste des codes SA de l'ancien découpage est celle fournie par l'établissement dans l'ENC ou le RTC N-1.

⇨ La liste des codes SA avec le nouveau découpage est celle saisie précédemment dans la phase paramétrage.

L'établissement doit remplir la colonne code SA 2020 pour chaque ligne. 3 cas peuvent se présenter :

- La SA N-1 a une correspondance avec plusieurs codes SA N
  - Choisir, dans le menu déroulant de la colonne de droite, la première SA N concernée, paramétrée précédemment
  - Utiliser le bouton « Ajouter une ligne ». Puis choisir, dans le menu déroulant de la colonne de gauche, la SA N-1, la créer autant de fois que nécessaire et choisir, dans le menu déroulant de la colonne de droite, les SA N concernées

- La SA N-1 de la colonne de gauche est supprimée en année N
  - Choisir le libellé « NC » dans la colonne de droite SA N

- La SA N de la colonne de droite est nouvelle en année N
  - Utiliser le bouton « Ajouter une ligne ». Puis Choisir le libellé « NC » dans la colonne de gauche SA N-1. Sélectionner dans la colonne de droite la SA nouvellement créée en N (s'aider de l'indication sur la droite « SA 2020 à affecter »).

Le bouton « Supprimer la ligne sélectionnée » permet de supprimer une ligne de correspondance si besoin.

Règle de remplissage :

- Toutes les SA N-1 doivent avoir une correspondance en année N (si la SA est supprimée, choisir le libellé « NC » pour N).
- Toutes les SA N doivent avoir une correspondance en année N-1 (si la SA correspond à une nouvelle activité en N, choisir le libellé « NC » pour N-1).

Une fois la correspondance manuelle effectuée, l'établissement doit cliquer sur :

Lance les contrôles

Les contrôles réalisés sont les suivants :

CODE CONTRÔLE	BLOQUANT / NON BLOQUANT	LIBELLE	DESCRIPTION DETAILLEE
CORR02	BLOQUANT	Correspondance manquante – Mettre « Non Concerné » si pas de correspondance	Si le champ Code SA N-1 ou Code SA N est manquante (champ vide), la ligne est en anomalie. Si l'établissement n'a pas de correspondance avec N-1 ou avec N, il doit indiquer « Non Concerné ».
CORR07	BLOQUANT	SA paramétrée(s) dans l'ENC N mais non affectée(s) dans votre saisie manuelle	Si une SA N n'a pas été affectée à au moins une SA N-1, la SA N est en anomalie.
CORR08	BLOQUANT	SA de l'ENC N déclarée plusieurs fois dont une avec une correspondance « Non concerné »	Si une SA N est déclarée plusieurs fois et qu'une des correspondances est « Non concerné » , la SA N est en anomalie.

S'il n'y a pas d'erreur bloquante, le rapport « Evolution de la numérotation entre N-1 et N » est produit. Il permet d'avoir la synthèse de la correspondance.

2.3 Réaliser la correspondance par import de fichier

L'établissement peut préparer sa correspondance à l'avance. Le format du fichier est décrit en annexe 1 Correspondance

Ouvre l'explorateur Windows, importe le fichier et lance les contrôles.

Les contrôles réalisés sont les suivants :

CODE CONTRÔLE	BLOQUANT / NON BLOQUANT	LIBELLE	DESCRIPTION DETAILLEE
CORR01	BLOQUANT	2 champs attendus (Numéro section N-1 ; Numéro section N)	Si le fichier a plus de 2 « ; », le fichier est en anomalie.
CORR02	BLOQUANT	Correspondance manquante – Mettre « Non Concerné » si pas de correspondance	Si le champ Code SA N-1 ou Code SA N est manquante (champ vide), la ligne est en anomalie. Si l'établissement n'a pas de correspondance avec N-1 ou avec N, il doit indiquer « Non Concerné ».

CODE CONTRÔLE	BLOQUANT / NON BLOQUANT	LIBELLE	DESCRIPTION DETAILLEE
CORR03	BLOQUANT	SA déclarée(s) dans l'ENC N-1 mais non présente(s) dans votre fichier dans le champ SA N-1	Le test consiste à comparer les SA N-1 du fichier de correspondance avec les SA N-1 paramétrées dans ARCAnH N-1. Les SA du fichier de correspondance manquantes par rapport au fichier des SA N-1 de l'ATIH sont en anomalie. La liste de ces SA sera listée à l'établissement.
CORR04	BLOQUANT	SA non déclarée(s) dans l'ENC N-1 mais présente(s) dans votre fichier dans le champ SA N-1	Le test consiste à comparer les SA N-1 du fichier de correspondance avec les SA N-1 paramétrées dans ARCAnH N-1. Les SA du fichier de correspondance en trop par rapport aux SA N-1 de l'ATIH sont en anomalie. La liste de ces SA sera listée à l'établissement
CORR05	BLOQUANT	SA paramétrée(s) dans l'ENC N mais non présente(s) dans votre fichier dans le champ SA N	Le test consiste à comparer les SA N du fichier de correspondance avec les SA paramétrées dans ARCAnH N. Les SA du fichier de correspondance manquantes par rapport aux SA paramétrées dans ARCAnH N sont en anomalie. La liste de ces SA sera listée à l'établissement.
CORR06	BLOQUANT	SA non paramétrée(s) dans l'ENC N mais présente(s) dans votre fichier dans le champ SA N	Le test consiste à comparer les SA N du fichier de correspondance avec les SA paramétrées dans ARCAnH N. Les SA du fichier de correspondance en trop par rapport aux SA paramétrées dans ARCAnH N sont en anomalie. La liste de ces SA sera listée à l'établissement.
CORR07	BLOQUANT	SA paramétrée(s) dans l'ENC N mais non affectée(s) dans votre saisie manuelle	Si une SA N n'a pas été affectée à au moins une SA N-1, la SA N est en anomalie.
CORR08	BLOQUANT	SA de l'ENC N déclarée plusieurs fois dont une avec une correspondance « Non concerné »	Si une SA N est déclarée plusieurs fois et qu'une des correspondances est « Non concerné », la SA N est en anomalie.

S'il n'y a pas d'erreur bloquante, le rapport « Evolution de la numérotation entre N et N-1 » est produit. Il permet d'avoir la synthèse de la correspondance.

2.4 Nouveauté : affichage de toutes les sections

Par défaut, le logiciel ouvre l'écran avec les sections pour lesquelles une correspondance est attendue. Si l'établissement veut visualiser les correspondances qui ont été faites automatiquement par le logiciel (code SA identique entre N et N-1), il peut cocher sur « Afficher les correspondances faites automatiquement » comme ci-dessous :

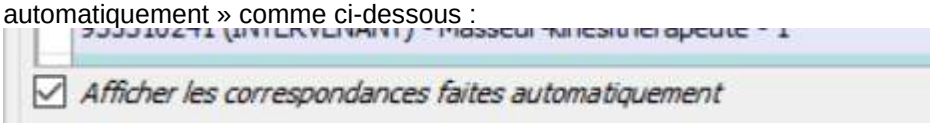

2.5 Nouveauté : export des correspondances

L'établissement peut exporter sous EXCEL ses correspondances en utilisant le bouton « Exporter » de l'écran :

3. Traitements RTC : Correspondance des SA RTC

Le principe est le même que l'écran Correspondance des SA ENC (se reporter au paragraphe correspondant).

Principe de ce traitement : attribuer la correspondance de toutes les sections de la campagne en cours et de la campagne pour les SAC, les SAMT, les SA activités spécifiques et les SA Consultations (LGG/LM/STR non concernés).

- Pour les nouvelles sections N n'ayant pas de correspondance avec la campagne précédente : leur attribuer « Non concerné » dans la colonne de la colonne N-1
- Pour les sections de la campagne précédentes supprimées : indiquer « Supprimé » dans la colonne de la section année N

Le remplissage n'est pas obligatoire. Cependant, grâce à cette correspondance, les comparaisons par SA dans les tableaux de contrôle de la plateforme seront possibles.

4. Traitements « Générer le classeur » : la réalisation des phases comptables dans le classeur

4.1. La génération du classeur et les éléments généraux

4.1.1. La génération du classeur

Pour générer le classeur permettant de réaliser les étapes comptables, cliquer sur ***Générer le classeur*** dans le menu du logiciel après avoir défini comme établissement courant (cf. § 1.3) l'établissement désiré, puis cliquer sur le bouton **Générer**.

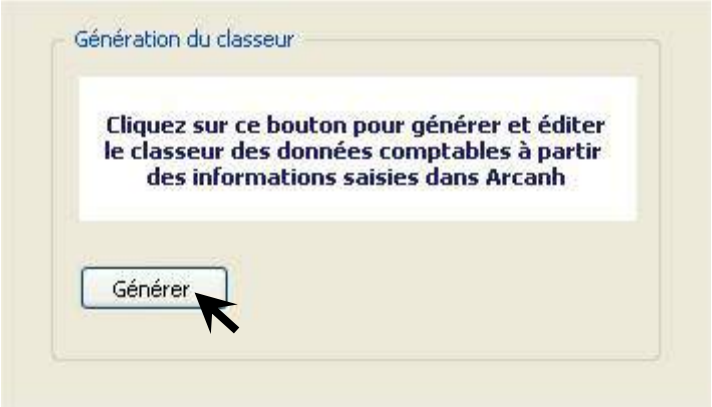

Le classeur conforme au paramétrage peut être généré dès lors que :

- la fenêtre d'identification a été dûment complétée ;
- que la typologie des sections de LM, LGG et STR a été rempli

Un message s'affichera en cas d'éléments manquants au niveau du paramétrage en sections.

4.1.2.Les éléments généraux du classeur

Dans la partie basse du classeur, vous trouverez les différents onglets du classeur

Dans la partie haute du classeur, vous retrouvez les éléments suivants :

- Le numéro de version du classeur (qui est modifié lors de l'application d'une mise à jour)
- Les données d'identification de l'établissement (FINESS et raison sociale)
- Un menu déroulant permettant d'accéder aux différents onglets du classeur

- Un zoom 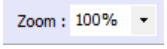

- Un bouton permettant de figer les volets d'une feuille courante du classeur.
- Un bouton permettant de supprimer les données saisies d'une feuille courante du classeur.
- Un bouton permettant de s'affranchir de la saisie manuelle par l'import de fichiers au format .txt ou csv
  NB : l'import complète ou efface/remplace les données préalablement saisies selon votre choix.
- Un bouton permettant d'exporter le classeur courant en format EXCEL.
- Un bouton permettant d'importer les données depuis un classeur EXCEL, qui doit présenter le même paramétrage et le même format (ie les onglets doivent avoir le même nom). L'ensemble des onglets sera importé par cette action et effacera toute la saisie précédente.
- Un bouton

, actif uniquement pour l'onglet « 2-CB », permettant d'importer les informations de l'exercice précédent à l'aide du classeur ARCAnH ENC N-1 (Nature du bien, Désignation du bien, Valeur d'origine, Taux d'amortissement, Dotations antérieures aux amortissements)
- Un bouton

, actif uniquement pour l'onglet « immo », permettant d'importer les amortissements cumulés de l'exercice précédent à l'aide du classeur ARCAnH ENC N-1
- Un bouton

permettant l'import du fichier CF (Compte Financier)
- Un bouton

permettant d'annuler l'import du fichier CF (Compte Financier)
- Un bouton ***Enregistrer***
- Un bouton ***Quitter*** permettant de refermer le classeur avec la possibilité de ne pas enregistrer les éléments saisis

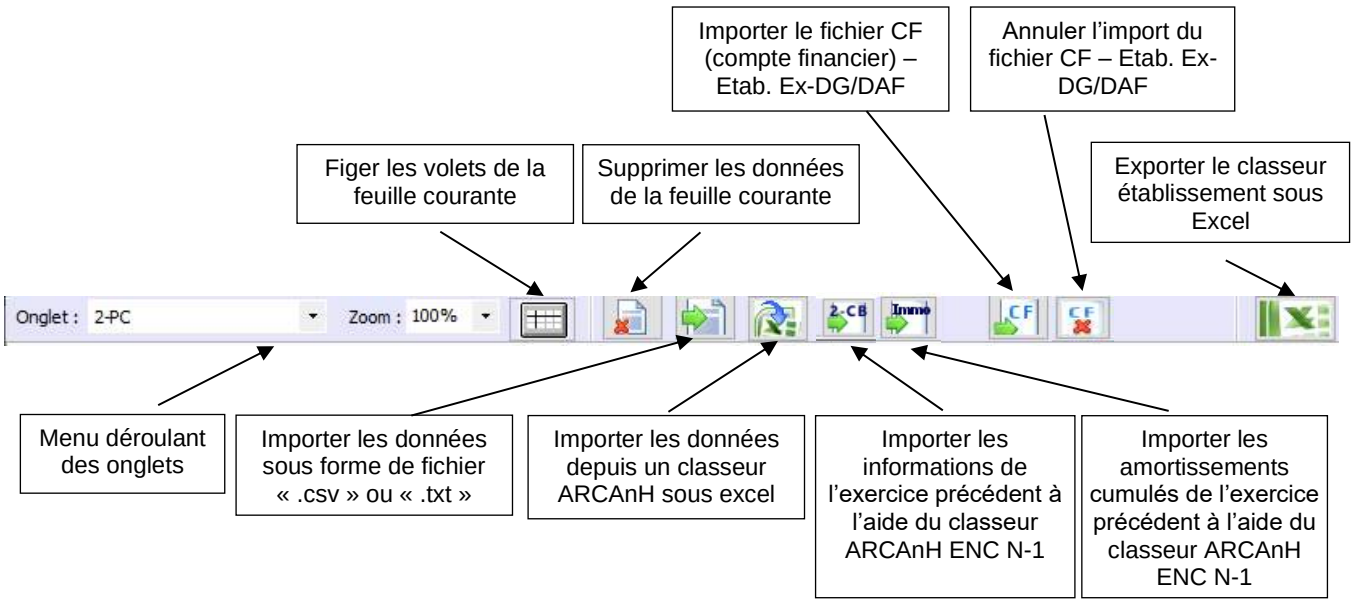

Selon le classeur choisi, les onglets suivants s'affichent :

	RTC	ENC	Classeur fusionné
Evolutions	x	x	x
1-Ident	x	x	x
1-DA		x	x
2-PC	x	x	x
2-Hono et 2_CB		x	x
3-SA	x	x	x
ETPR	x	x	x
4-pdt		x	x
5-C_ind	x	x	x
RTC-Cle_UO	x		x
6-cd		x	x
7-champs et 7-LOG		x	x
Immo		x	x
Contrôles	x	x	x
VALID_RTC	x		x
RTC-Enquête SIH	x		x
RTC Onglets blancs	x		x

La partie basse du classeur comporte les éléments suivants :

- Les différents onglets des étapes comptables

- Un curseur permettant de se déplacer au sein des ongletsLes onglets « 2-PC » et « 3-SA » à « Immo » du classeur ARCAnH bénéficient, à droite des données, de zones de saisie libres utilisables pour expliciter certaines opérations à l'attention du superviseur.

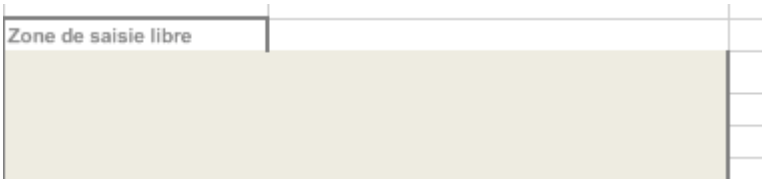

4.1.3. Comment remplir le classeur ARCAnH ? Saisie ou import

Dans les différents onglets, les informations à renseigner peuvent l'être de deux manières :

- **soit en saisie manuelle directement dans le logiciel**

Dans tous les onglets :

- ✓ les cellules en (beige) représentent les zones de saisie possibles ;
- ✓ les cellules en (gris) sont interdites à la saisie et sont donc verrouillées ;
- ✓ les cellules en (orange) représentent les affectations obligatoires et sont paramétrées pour reprendre l'intégralité du solde de la ligne ;

Dans l'onglet « 3-SA » :

- ✓ les cellules en (jaune pâle) indiquent les affectations de solde préconisée;

- **soit par import d'un fichier texte (.txt ou .csv)**

: Ce bouton permet d'importer des fichiers au format demandé **pour la phase comptable correspondant à l'onglet actif.** Il ouvre une fenêtre permettant la recherche du fichier dans les répertoires de l'ordinateur.

Vous pouvez choisir d'ajouter les données importées aux données déjà saisies, ou de supprimer toutes les données pré-saisies pour les remplacer par les données importées :

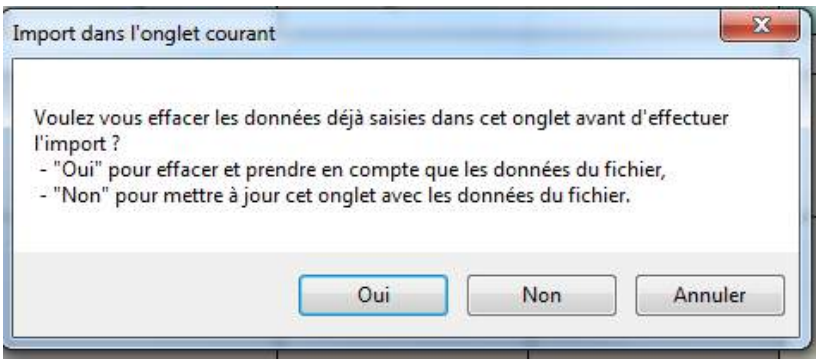

: Ce bouton permet de réimporter **tous les onglets du classeur Excel.** Cet import efface toutes les cellules déjà renseignées et écrit à l'identique de tous les onglets du fichier importé.

4.1.4.Les formats d'Import

L'ensemble des formats d'imports sont décrits un document EXCEL spécifique

- **« code import ENC »**
- **« code import RTC »**

Ces fichiers sont en téléchargement sur les pages internet du site de l'ATIH.

4.2. Les onglets du classeur

Le classeur ARCAnH est conçu de façon à dérouler les différentes phases de la méthodologie de l'ENC et RTC, expliquées dans le guide disponible sur le site de l'ATIH.

Sommaire :		
Le classeur ARCAnH est conçu de façon à dérouler les différentes phases de la méthodologie de l'ENC, expliquées dans le guide disponible sur le site de l'ATIH. Quelques explications sur les onglets suivants :		
1-DA	Données Administratives	=> Saisie ou import des diverses données administratives (nombre de journées, nombre d'UO… par SA)
1-ETPR	ETPR	=> Saisie des ETPR et des ETP des intervenants mis à disposition HAD suivis en minutes
2-PC	Phase 2 : Plan Comptable de l'Etude	=> Saisie ou import du PC à l'aide de votre Balance de sortie
2-hono	Phase 2 : Retraitements des honoraires	=> Saisie de l'activité libérale ou de la rémunération à l'acte concernant uniquement l'activité d'hospitalisation
2-CB	Phase 2 : Retraitements du Crédit-Bail	=> Retraitement du Crédit-bail afin de distinguer les charges de CB entre un montant correspondant aux intérêts et un montant correspondant à une dotation aux amortissements
3-SA	Phase 3 : Affectations aux sections (et activités spécifiques MCO et HAD, et MIG SSR)	
4-pdt	Phase 4 : Traitement des produits déductibles	=> Déduction des SA des produits admis en atténuation des coûts de l'étude
5	Phase 5 : Déduction des charges des fonctions logistiques consommées hors activités principales de soins	=> Identification des charges des sections consommées hors des activités principales de soins
6-cd	Phase 6 : Déduction des charges directement affectées aux séjours	
7-champs	Phase 7 : Ventilation de la logistique sur les champs d'activité	
7-LOG	Phase 7 : Ventilation de la logistique sur les sections de l'ENC	
Immo	Répartition de l'actif immobilisé sur les SA	
Contrôles	Permet de contrôler le classeur	

4.2.1. ENC - Onglet « 1-DA » : les Données Administratives

L'onglet « Données Administratives » récapitule tout le paramétrage effectué dans la 1ère partie du logiciel.

Cet onglet permet de renseigner diverses données administratives (nombre de journées, nombre d'UO… par SA) en détail sur les sections.

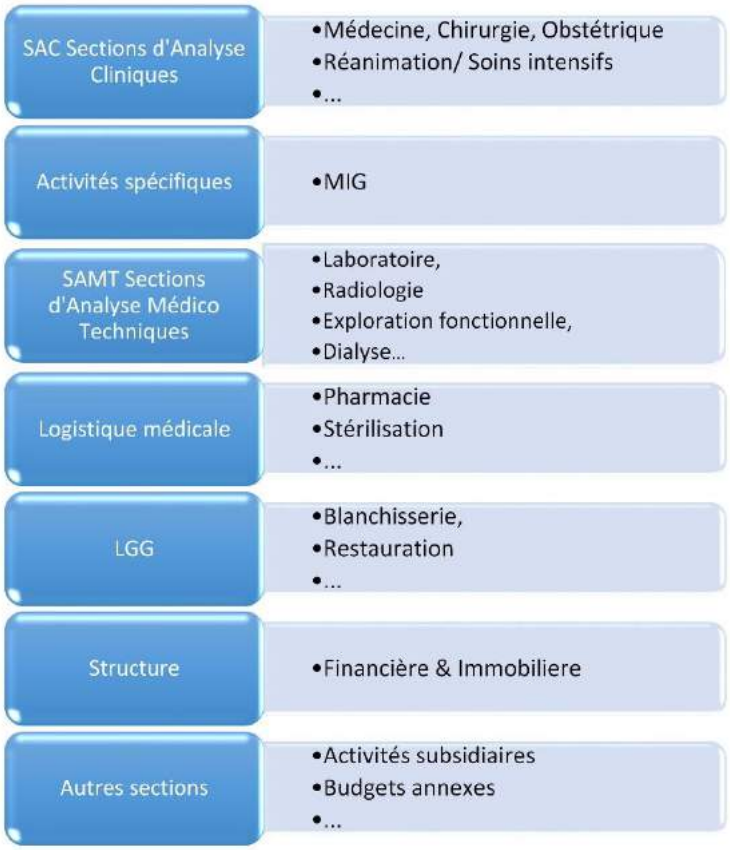

Les définitions des différents éléments à renseigner sont données dans le guide méthodologique.

4.2.2. RTC-ENC - Onglet « 2-PC » : le plan comptable de l'étude

4.2.2.1 Balance de l'étude

La liste des comptes présentée dans l'onglet PC (Plan Comptable) du classeur propose une vision analytique des comptes de charges et produits dans l'ordre des comptes comptables.

Ce découpage, à respecter lors de la saisie des documents de base nécessaires à l'alimentation du PC, est destiné à permettre l'application des consignes du guide méthodologique ENC/RTC. Il implique de disposer, en amont de la réalisation des étapes comptables, d'informations fiables et suffisamment précises.

La saisie des charges et des produits est réalisée pour chacun des postes, selon le découpage du plan comptable téléchargeable sur les pages dédiées ENC/RTC.

Il est possible d'utiliser la colonne « retraitement extra-comptable » modifier les imputations comptables initiales. Cependant, cette colonne est à utiliser que de façon exceptionnelle, en cas de réelle nécessité.

La saisie de toutes les charges non incorporables et de tous les produits non déductibles est faite dans l'onglet 2-PC, dont les recettes de redevance/activités subsidiaires/refacturation aux budgets annexes.

A noter que :

- les comptes surlignés en orange correspondent aux comptes qui seront affectés automatiquement sur une/des SA de CNI/PND de l'onglet 2-PC.
- Les comptes en vert sont des comptes analytiques propres à l'étude.
- Pour les établissements ex-DGF : les comptes surlignés en bleu (visibles uniquement avec l'import des données du Compte Financier) sont des comptes du CF à regrouper ou à détailler dans le plan comptable de l'ENC.

L'import des données du fichier du CF se fait en cliquant sur l'icône

En cliquant sur : les données du CF sont supprimées.

A
- Les données de l'onglet DONNEES_BRUTES_CRP_H sont importées dans les deux premières colonnes et lignes bleues qui sont déployées automatiquement.

B
- Le solde est calculé automatiquement dans la colonne *Montant CF*.

C
- Le CF ne donne pas toujours le niveau de détail demandé pour l'ENC. Ainsi le message affiché dans la colonne *Compte du CF à détailler ou à regrouper* indique à l'utilisateur qu'un travail doit être effectué sur la ligne de compte.

D
- Quand les comptes du CF sont plus fins que ce qui est demandé dans l'ENC, le regroupement se fait automatiquement dans la colonne *Regroupement auto des comptes CF* (K).

E
- Dans le cas inverse, les montants seront à détailler dans les comptes idoines dans la colonne *Reclassement des comptes CF à détailler* (L)

F
- L'utilisateur a la possibilité d'importer les données de sa balance pour contrôle dans la colonne *Import des montants balance pour contrôle*. Ces montants ne seront pas repris dans les calculs des colonnes suivantes.

L'utilisateur peut ensuite utiliser la colonne retraitement extra-comptable, ces étapes sont identiques, que l'import des données soit fait par import du CF, saisie ou import de la balance.

Numéro de compte	Libellés des comptes	Solde débit issu du CF (A)	Solde crédit issu du CF	Montant CF (J) (B)
		SOLDE_D_CF	SOLDE_C_CF	MONTANT_CF
Charges :				
60	Achats	1220		1220
601	Achats stockés de matière premières ou fournitures			0
6011	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique			0
60111	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère pharmaceutique	40		40
60112	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical	12		12
6012	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général			0

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant CF (J)	Compte du CF à détailler ou à regrouper (C)	Regroupement auto des comptes CF (K) (D)	Reclassement des comptes CF à détailler (L) (E)	Import des montants balance pour contrôle (F)
		MONTANT_CF	INFO_COMPTES	INFO_COMPTES	RECLASSE_CF	CONTROLE_CF
Charges :						
60	Achats	1220	A détailler		-1220	
601	Achats stockés de matière premières ou fournitures	0			0	
6011	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique	0		52		
60111	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère pharmaceutique	40	Regroupement auto en 6011	-40		
60112	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical	12	Regroupement auto en 6011	-12		
6012	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général	0				

Renseignement du 2-PC sans import des données du CF :

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant issu de la balance (A)	Retraitement extra-comptable (B)	Montant retraité (C) (=J+K+L+A+B)
		MONTANT	RETRAITE	MONTANT_R
Charges :				
6011	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique			0
6012	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général			0
60211	Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS			0
60212	Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS			0
60213	Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques sous ATU			0
60215PSL	Achats stockés : Produits sanguins labiles			0
60215HPSL	Achats stockés : Produits sanguins hors produits sanguins labiles			0
60216	Achats stockés : Fluides et gaz médicaux			0
60217	Achats stockés : Produits de base			0
60218SP	Achats stockés : Autres produits pharmaceutiques			0
60218CM	Achats stockés : Autres produits à usage médical			0
60221	Achats stockés : Dispositifs médicaux non stériles à usage unique, pansements, ligatures			0

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant issu de la balance (A)	Reclassement extra-comptable (B)	Montant retraité (C)
		MONTANT	RETRAITE	MONTANT_R
701	Ventes de produits finis			0
702	Ventes de produits intermédiaires			0
703	Ventes de produits résiduels			0
704	Travaux			0
705	Etudes			0
706	Prestations de services			0
7071	Rétrocession de médicaments			0

4.2.2.2 Affectation en Charges Incorporables (CI), Produits admis en atténuation des charges (PAC), Charges non incorporables (CNI), Produits non déductibles (PND)

L'objectif de cette étape est d'identifier les Charges Non Incorporables (CNI) et Produits Non Déductibles (PND) par motif.

Le montant retraité de chaque compte **doit être affecté** à l'une ou plusieurs des sections. Les affectations sont automatiques pour la majorité des comptes, mais il faut penser à saisir les montants quand les affectations ne sont pas automatiques. Les comptes et libellés en orange ont une affectation automatique en CNI/PND.

A l'issue de cette étape, la colonne « Ecart » doit être nulle pour tous les comptes.

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant retraité (C)	Total Charges et produits ventilés (D) (=E+F+G+H+I)	ECART (C) - (D) doit être nul	Charges incorporables / Produits admis en atténuation des charges (E)	Charges non incorporables et Produits non déductibles Autres - Hors périmètre (F)	Produits non déductibles : Produits de l'activité hospitalière (G)	Produits non déductibles : Recettes liées aux Act. Subs. et RCRA (H)	Charges non incorporables et Produits non déductibles Par nature (I)
		MONTANT_R			CI_PAC	CNI_PND_A	CNI_PND_H	CNI_PND_R	CNI_PND_N
63514	Impôts sur les véhicules de sociétés	0	0	0	0				
6352	Taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables **	0	0	0					0
6353	Impôts indirects	0	0	0	1 0	2			5
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0	0	0	0				
6358	Autres droits (y compris l'Imposition Forfaitaire Annuelle)	0	0	0	0				
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0	0	0	0				
641PS	Rémunérations du personnel soignant	3 000	2 800	200	2 500	300			

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant retraité (C)	Total Charges et produits ventilés (D) (=E+F+G+H+I)	ECART (C) - (D) doit être nul	Charges incorporables / Produits admis en atténuation des charges (E)	Charges non incorporables et Produits non déductibles Autres - Hors périmètre (F)	Produits non déductibles : Produits de l'activité hospitalière (G)	Produits non déductibles : Recettes liées aux Act. Subs. et RCRA (H)	Charges non incorporables et Produits non déductibles Par nature (I)
		MONTANT_R			CI_PAC	CNI_PND_A	CNI_PND_H	CNI_PND_R	CNI_PND_N
70824	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Majorations pour chambre particulière	0	0	0					5 0
70825	Produits des prestations hôtelières facturées au titre de l'article L.174-20 du code de la sécurité sociale	0	0	0					0
70828	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Autres	0	0	0				0	
7083	Locations diverses	0	0	0				0	
7084	Mise à disposition de personnel facturée	0	0	0				4 0	
7085	Redevances des praticiens versées aux établissements ex OQN	0	0	0				0	
7087	Remboursement de frais par les CRPA	0	0	0				0	
7088	Autres produits d'activités annexes	0	0	0				0	
709	RRR accordés par l'établissement	0	0	0					
71	Production stockée	0	0	0	0				
72	Production immobilisée	0	0	0	0				
731	Produits à la charge de l'assurance maladie	0	0	0			0		
732	Produits à la charge des patients, organismes complémentaires et compagnies d'assurance	0	0	0			0		
733	Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	0	0	0			3 0		
734	Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	0	0	0			0		
735	Produits à la charge de l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes publics	0	0	0			0		
7471	Fond d'intervention régional (FIR)	0	0	0					

1 • **Charges incorporables / Produits admis en atténuation des charges** : ces montants sont repris dans les onglets suivants 2-CB et 3-SA.

2 • **Charges non incorporables et Produits non déductibles Autres - Hors périmètre** : sont affectés dans cette colonne la part de montants de CNI/PND des comptes qui sont à affectation multiple (pouvant être pour partie en CI ou CNI, pour partie en PAC ou PND)

3 • **Produits non déductibles - Produits de l'activité hospitalière** : correspond aux recettes de l'activité hospitalière, tous payeurs confondus. Les produits de l'activité hospitalière (comptes 73) sont automatiquement reportés dans cette colonne.

4 • **Produits non déductibles - Recettes liées aux Act. Subs. et RCRA** : correspond aux recettes des activités subsidiaires, des redevances et des refacturations aux budgets annexes. Ces montants sont repris dans l'onglet 5 du classeur.

5 • **Charges non incorporables et Produits non déductibles Par nature** : affectation automatique du compte en CNI/PND de par sa nature

4.2.3. ENC - Onglet «2-hono » : retraitements des honoraires

Cette feuille présente les retraitements du PC tels que prévus dans le guide ENC, en distinguant les retraitements spécifiques aux établissements DAF/ex-DG et OQN/ex-OQN (intégration des éléments hors comptabilité d'exploitation).

4.2.3.1 Etablissements DAF/ ex-DG

Il est demandé aux établissements DAF/ ex-DG de renseigner :

- le montant des honoraires reversés aux praticiens hospitaliers à temps plein + des intervenants de RR + des médecins intervenants en HAD, au titre de leur activité libérale en hospitalisation du ou des champs traités dans l'ENC, ainsi que la rémunération des praticiens à l'acte, **sur la base du montant « base de remboursement », déduction faite des redevances prélevées par l'établissement.**

Ne concerne que l'activité réalisée pour les séjours en hospitalisation du champ concerné par l'ENC		Montant total	Montant directement affecté aux séjours	Montant résiduel	Explication - Définition
		MNT_TOTAL	MNT_SEJOUR	3	
PARTIE HONORAIRES :					
Activité libérale des praticiens hospitaliers (PH) MCO	H_PH_MCO	1	2	0	pour les établissements ex-DGF (ou sous DAF) montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % redevances MCO : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 9 d'ARAMIS
Activité libérale des praticiens hospitaliers (PH) SSR	H_PH_SSR			0	pour les établissements ex-DGF (ou sous DAF) montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % redevances SSR : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 8 d'ARAMIS
Activité libérale des personnels non médicaux– intervenants de RR	H_PRR			0	pour les établissements ex-DGF (ou sous DAF) honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % redevances SSR : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 8 d'ARAMIS

Retraitement des honoraires enregistrés en comptabilité d'exploitation et non affectable aux SA

Ne concerne que l'activité réalisée en hospitalisation		Montant total	Montant directement affecté aux séjours	Montant résiduel	Explication - Définition
PARTIE HONORAIRES :					
Activité libérale de la rémunération des praticiens à l'acte	H_REMUN			0	pour les établissements ex-DGF (ou sous DAF) Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % redevances MCO : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 9 d'ARAMIS

En colonne **1** doit être saisi le montant total des honoraires pour l'année N. L'établissement renseigne le montant des honoraires effectivement suivis au séjour en colonne **2**. Le solde des honoraires à affecter sur les sections d'analyse se reporte en colonne **3**, ainsi que sur la ligne **Honoraires de l'activité libérale des PH *dans l'onglet « 3-SA »***.

Même traitement pour « l'activité libérale des personnels non médicaux – intervenants de RR ». Le solde des honoraires à affecter sur les sections d'analyse se reporte en colonne **3**, ainsi que sur la ligne **Honoraires des personnels de RR *dans l'onglet « 3-SA »***.

Même traitement pour « l'activité libérale de la rémunération des praticiens à l'acte ». Le solde des honoraires à affecter sur les sections d'analyse se reporte en colonne **3**, ainsi que sur la ligne **Rémunération à l'acte *dans l'onglet « 3-SA »***.

4.2.3.2 Etablissements OQN / ex-OQN

Le total « base de remboursement » des honoraires des professionnels libéraux par discipline est saisi dans la cellule correspondante, à partir des informations relevées dans la partie basse du bordereau de facturation.

Intégration d'éléments hors comptabilité d'exploitation (ces éléments peuvent être dans vos comptes de tiers)

Ne concerne que l'activité réalisée pour les séjours en hospitalisation du champ concerné par l'ENC		Montant total	Montant directement affecté aux séjours	Montant résiduel	Explication - Définition
		MNT_TOTAL	MNT_SEJOUR		
PARTIE HONORAIRES :					
MCO - Activité libérale des praticiens en imagerie médicale	HM_IM				pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN) Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" Les redevances sont déduites dans les prochaines Phase ARCAnH MCO : le montant total est identique au montant suivi au séjour puisque ceux-ci sont récupérés automatiquement des RSF
MCO - Activité libérale des praticiens en consultations et visites	HM_CS				
MCO - Activité libérale des praticiens en autres laboratoires	HM_B_AUTRES				
MCO - Activité libérale des praticiens en anesthésie	HM_ANEST				
MCO - Activité libérale des praticiens en obstétrique	HM_OBS				
MCO - Activité libérale des praticiens en chirurgie	HM_CHIR				
MCO - Activité libérale des praticiens en autres actes médicaux	HM_AUTRES				
MCO - Activité libérale de personnels soignants	H_SOIGNANT				
MCO - Autre activité libérale	H_AUTRES				
SSR - Activité libérale des médecins intervenant en SSR	HM_SSR				pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN) Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" Les redevances sont déduites dans les prochaines Phase ARCAnH SSR : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 7 d'ARAMIS
SSR - Activité libérale des personnels non médicaux– intervenants de RR	HA_SSR				
SSR - Activité libérale des praticiens en imagerie	HM_I				
SSR - Activité libérale des praticiens en laboratoires	HM_B				
SSR - Activité libérale des praticiens en autres médico-technique	HMT_AUTRES				
Activité libérale des médecins intervenant en HAD	HM_HAD				pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN) Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" Les redevances sont déduites dans les prochaines Phase ARCAnH HAD : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 4bis d'ARAMIS

A partir des montants inscrits dans la partie centrale du bordereau de facturation, les établissements OQN/ ex-OQN MCO et HAD alimentent le total des dépenses par types de produits médicaux (DMI et spécialités pharmaceutiques facturables en sus et autres consommables médicaux) comptabilisés en compte de tiers.

PARTIE PRODUITS MEDICAUX :					
Spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation	SP_FES_TIERS			0	pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN) MCO : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 8 d'ARAMIS HAD : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 4 d'ARAMIS
DMI facturables en sus des prestations d'hospitalisation	DMI_FES_TIERS			0	Montants figurant dans la partie centrale des bordereaux de facturation
Autres dispositifs médicaux	AUTRES_DM_TIERS			0	Montants figurant dans la partie centrale des bordereaux de facturation
Consommables médicaux et autres charges médicales liste traceurs	CMT_TIERS			0	Montants figurant dans la partie centrale des bordereaux de facturation
Consommables médicaux et autres charges médicales	CM_TIERS			0	Montants figurant dans la partie centrale des bordereaux de facturation

Pour les établissements OQN / ex-OQN, les redevances ne sont pas à déduire des honoraires puisqu'elles sont traitées en Phase 5.

4.2.4. ENC- Onglet « 2-CB » : retraitements du crédit-bail

Il est demandé aux établissements de retraiter les charges liées au crédit-bail de façon à distinguer le montant correspondant aux intérêts du montant correspondant aux amortissements.

Code import import	Nature du bien	Désignation du bien	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements				Valeur nette théorique	Redevances de l'exercice	
				Taux d'amortissement de l'exercice	Dotations de l'exercice (a)	Dotations antérieures	Dotations cumulées		Totales (b)	Intérêts (b) - (a)
	NATURE_BIEN	DESIGN_BIEN	VAL_ORIG	TAUX_AMORT		DOT_ANTER			REDEV_EXERCICE	
CB_LIGNE1	Crédit bail mobilier : Matériel informatique	PC	1 000	20%	200	500	700	300	250	50
CB_LIGNE2					0		0	0		0
CB_LIGNE3					0		0	0		0
CB_LIGNE4					0		0	0		0
CB_LIGNE5					0		0	0		0
CB_LIGNE6					0		0	0		0

En **1** doit être indiquée la nature du bien à partir du menu déroulant (en cas de saisie manuelle), ceci en cohérence avec les comptes de redevances de crédit-bail saisis dans le comptable de l'étude.
Une désignation plus précise du bien (type de matériel etc.) est possible en **2**

Dans la colonne **3** est renseignée la valeur d'origine du bien.
Dans la colonne **4** est renseigné le taux d'amortissement retenu. Pour la première année d'amortissement et la dernière année d'amortissement, le taux est indiqué prorata temporis de la période d'amortissement sur l'année. (ex : amortissement sur 5 ans soit un taux d'amortissement de 20%, mais début d'amortissement le 1er juillet => taux à renseigner de 20% x 6 mois / 12 mois soit 10% pour la première année)
La part calculée d'amortissements théoriques est automatiquement calculée en **5.**

Dans le cas où le bien relevant du crédit-bail a déjà fait l'objet de dotations antérieures, il s'agit de saisir le montant de ces dotations en **6.** Le total des dotations se calcule automatiquement en **7,** de même que la valeur nette théorique en **8.**

En **9** la saisie des charges de redevance de crédit-bail est réalisée.
La part calculée d'intérêts se fait automatiquement en **10.**

Ainsi les redevances de crédit-bail sont retraitées en :

- une quote-part d'amortissement (5) qui devra être ventilée sur les sections d'analyse en onglet 3-SA.
- une quote-part d'intérêts financiers qui sera automatiquement affectée Structure – financier en onglet 3-SA.

Le tableau Synthèse des retraitements de crédit-bail en bas de page permet de vérifier la cohérence entre les données du retraitement et les montants de redevance saisis dans le plan comptable

Synthèse des retraitements de crédit bail :		Montant saisi au PCS	*dont intérêts*	*dont intérêts de radiotherapie ou balnéothérapie*	*dont dotations théorique aux amortissements*	*Contrôle*
Crédit bail mobilier : Matériel informatique	61221	250	50		200	*OK*

La colonne *Contrôle* permet de vérifier que les montants saisis dans le plan comptable pour les redevances de crédit-bail ont été correctement ventilés entre les charges d'intérêts et les dotations aux amortissements, dans ce cas le contrôle *OK* s'affiche.

Dans le cas contraire, un montant à ventiler (pouvant présenter un solde positif ou négatif) apparaît dans la colonne *Contrôle*.

Synthèse des retraitements de crédit bail :		Montant saisi au PCS	*dont intérêts*	*dont intérêts de radiotherapie ou balnéothérapie*	*dont dotations théorique aux amortissements*	*Contrôle*
Crédit bail mobilier : Matériel informatique	61221	0	50		200	*-250*

Le bouton permet d'importer les informations de l'exercice précédent à l'aide du classeur ARCAnH ENC N-1.
Les colonnes 1, 2, 3 et 4 sont importées à l'identique de N-1, la colonne 6 est renseignée sur la base de la colonne 7 de N-1.

4.2.5. RTC-ENC Onglet «3-SA » : Affectations aux sections

La phase 3-SA permet de ventiler les montants des comptes analytiques sur les sections d'analyse déclarées dans le paramétrage.

L'ordre des comptes est l'ordre comptable.

Les 3 premiers colonnes sont décrites ci-dessous :

- Le total saisi dans le PC en « Charges incorporables / Produits admis en atténuation des charges » est repris en **1**.
- Le montant total affecté lors de la phase 3 est repris en **2.**
- L'écart en **3** est calculé entre le montant total du PC et le montant affecté en phase 3.
  Si cet écart est différent de 0, il reste des montants à affecter lors de cette phase.

	Intitulés	Rappel : Total montants Charges incorporables et Produits admis en atténuation des charges de l'onglet PCE + honoraires (A)	Montant total Phases 3 tous champs (B)	ECART (A) - (B) doit être nul	MIG	SAC MCO
						Médecine polyvalente non programmé/dermato/neuro
		TOT_PCE	TOT_phase3		TMIG	934111114
	Charges :					
6011	Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique	1 0	2 0	3 0	0	
6012	Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général	0	0	0	0	
60211	Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS	559 046	314 998	244 049	4 500	86 182
60212	Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS	4 437	4 437	0	0	4 437
60213	Consommations de spécialités pharmaceutiques sous ATU	0	0	0	0	
60215PSL	Consommations de produits sanguins labiles	0	0	0	0	
60215HPSL	Consommations de produits sanguins hors produits sanguins labiles	164 875	164 875	0	0	164 875
60216	Consommations de fluides et gaz médicaux	76 213	76 213	0	0	6 311
60217	Consommations d'autres produits de base	32 066	32 067	0	0	11 376
60218SP	Consommations d'autres produits pharmaceutiques	0	0	0	0	
60218CM	Consommations d'autres produits à usage médical	0	0	0	0	
60224	Consommations de fournitures pour laboratoire et dispositifs de diagnostic in vitro	0	0	0	0	
60225	Dispositifs médicaux d'endoscopie	0	0	0	0	
602261	Consommations de DMI figurant sur la liste mentionnée à l'article L.162-22-7 du CSS	42 997	42 997	0	0	42 997
602268	Autres DMI	1 023 930	1 023 930	0	0	30 000
60221+60222+60223+60227+60228	Consommations d'autres dispositifs médico-chirurgicaux et fournitures médicales (ligatures, sondes, petit matériel médico-chirurgical stérile et non stérile, pansements et autres fournitures médicales), sauf 60228PROT	2 108 000	2 108 000	0	0	606 133
6023	Consommations d'alimentation	28 365	28 365	0	0	

Rappel : dans l'onglet « 3-SA » :

- ✓ les cellules en (orange) représentent les affectations obligatoires et sont paramétrées pour reprendre l'intégralité du solde de la ligne ;
- ✓ les cellules en (jaune pâle) indiquent les affectations de solde préconisée.

Précisions sur les affectations aux sections des MIG MCO/HAD, des activités spécifiques MCO et HAD, et des MIG SSR :

L'affectation des recettes, des charges et des produits en atténuation se fait en **deux temps :**

- dans un premier temps les recettes sont imputées en Produits Non Déductibles dans l'onglet 2-PC.
- dans un second temps, les charges et produits en atténuation sont affectés sur les SA MIG/Autres activités spécifiques MCO pour lesquelles les charges sont imputables en onglet 3-SA.

Il convient de ne pas caler strictement les charges sur les produits perçus. Il s'agit de deux problématiques différentes. Les charges doivent refléter le véritable coût (ou surcoût) qui peut être plus important ou moindre par rapport aux produits perçus.

Précisions apportées pour certains types de financement	Traitement des charges liées au financement	Traitement des produits
MIGAC : -MIG : -MERRI dotation socle (Anciennement fixe et modulable)	inclus dans les charges des séjours (non dissociable)	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-MERRI part variable	voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-Autres MIG	voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-AC	inclus dans les charges des séjours (non dissociable)	non admis en atténuation des coûts de l'étude
FIR -FIR finançant la partie MIG	Voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-ancien FMESPP	Dépend de l'activité financée : essentiellement en LGG et STR	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-FIR pour autres	Dépend de l'activité financée	Dépend de l'activité financée
CNR	Dépend de l'activité financée	non admis en atténuation des coûts de l'étude
Autres financements pour la recherche	voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude
Autres financements pour l'enseignement (si dans la comptabilité d'exploitation de l'étbt)	voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude

La liste détaillée des Missions d'intérêt Général et leur traitement est indiqué dans **le tableau Excel « MIG»** mis à jour et diffusé sur le site de l'ATIH:

- Domaines d'activité>Informations sur les coûts>ENC [CHAMP] >ENC [CHAMP] données N - Partie « Liste des missions d'intérêt général (MIG) »

Dans le cas d'un classeur fusionné, des dispositifs ont été mis en place pour traiter les différences d'imputation entre RTC et ENC. Ils sont présentés dans la vidéo « Qu'est-ce qu'implique un classeur fusionné ? » disponible sur les pages RTC et ENC.
Les différences portent sur les sections :

- DIALYSE
- RADIOTHERAPIE
- HAD (ENC HAD)
- PRR BALNEO (ENC SSR)
- METIER DE RR (ENC SSR)

4.2.6. RTC-ENC Onglet « ETPR » : les Equivalents Temps Plein Rémunérés

L'onglet « ETPR » reprend les mêmes sections que l'onglet 1-DA.
Dans cet onglet seront renseignés, par section, les ETPR (Equivalents Temps Plein Rémunérés) :

- de Personnel Médical, détaillés en Personnel Médical (dont sages-femmes, hors internes et étudiants), internes, étudiants
- de Personnel Sage-femme - nouveauté
- de Personnel Soignant
- de Personnel Autre

Les charges de même catégorie de personnel, saisies en onglet 3-SA (et 2-PC pour la SA CNI), sont rappelées dans cet onglet. Un ratio de coût moyen par ETPR est calculé.

Les ETPR renseignés sur cet onglet seront automatiquement repris dans l'onglet 7-champs.

Les contrôles suivants sont effectués en bas de page et doivent afficher « OK » !

Contrôles sur les ETPR

Contrôles sur les ETP mad (ENC HAD uniquement)

Dans le cas d'un classeur fusionné, un dispositif a été mis en place pour saisir les ETPR selon la méthode RTC et selon la méthode ENC. Ils sont présentés dans la vidéo « focus SSR » disponible sur les pages RTC et ENC.

4.2.7. ENC- Onglet « 4-pdt » : traitement des produits déductibles

L'objectif de la Phase 4 est d'obtenir des coûts nets, pour chacun des postes de regroupement de charges.

Les montants des produits à déduire ainsi que des RRR (Remises, rabais, ristournes) obtenus sont automatiquement ventilés sur chacune des sections idoines à partir des données comptables saisies lors de la Phase 3, en **1**.

Le total des produits à déduire par section pour chacun des grands postes de charges apparaît en **2**.

A ce stade, les comptes de charges du PC ont été regroupés sous de grands intitulés de postes de charges, apparaissant en **3** (cf. guide méthodologique ENC « 2.4 ÉTAPE INTERMÉDIAIRE : le regroupement des comptes en postes de charges »)

L'établissement renseigne donc le montant des produits par poste de charge et par section en **4**, afin d'aboutir aux coûts nets calculés automatiquement en **5**.

L'objectif est d'arriver à un « Ecart (A)-(B)» nul en **6**.

Postes de charges (codes d'import)	Intitulés des postes de charges	Montant total phase IV	MIG	Sections d'analyse cliniques MCO
			TMIG	
Rappel onglet 3-SA	Produits à déduire des charges brutes des sections	100	0	100
	RRR obtenus à déduire des charges brutes des sections	0	0	0
	Total à déduire (A)	**100**	**0**	**100**
	TOTAL des produits déduits en phase IV (B)	**100**	**0**	**100**
	ECART : (A) - (B)	**0**	**0**	**0**
3 FS	Personnel soignant	1 000,0		1 000
	Produits déduits	100,0		100
	Personnel soignant (net)	***900,0***		***900***

1 2 6 4 5

Les coûts nets de chacune des sections sont alors obtenus en bas de feuille en **7** :

Total des charges brutes des sections	**70 067 065**	**103 500**	**5 010 229**
Total des produits déduits	**1 532 410**	**0**	**38 617**
Total des charges nettes des sections	**68 534 656**	**103 500**	**4 971 612**

7

En bas de page, les contrôles suivants doivent afficher « OK » :

Contrôles		0	0	0
Le montant déduit n'est pas supérieur au montant à déduire		OK	OK	OK
L'ensemble des produits est déduit		OK	OK	OK
Test soldes négatifs	OK			
Test produits deductibles restant à déduire	OK			

4.2.8. RTC-ENC Onglet « 5-C_ind » : déduction des charges des fonctions logistiques consommées hors activités principales de soins

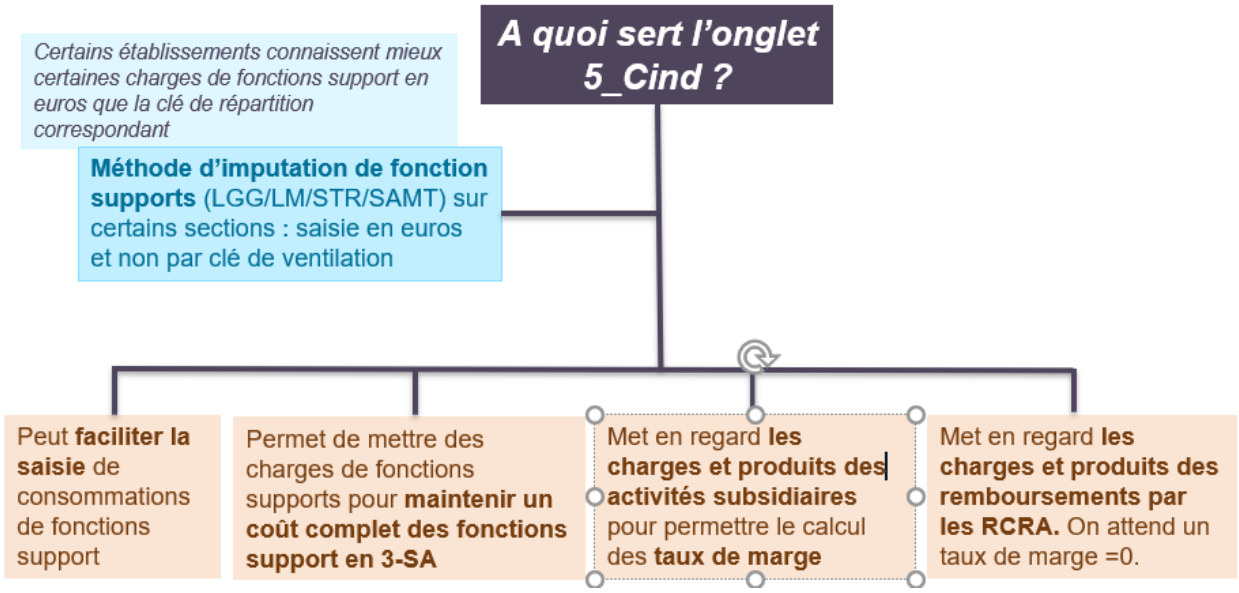

Pour les établissements ex-OQN/OQN, au cours de cette phase, les enveloppes des sections de logistique (LM, LGG et STR) sont minorées des charges induites consommées par les activités liées aux redevances des praticiens libéraux.

Illustration

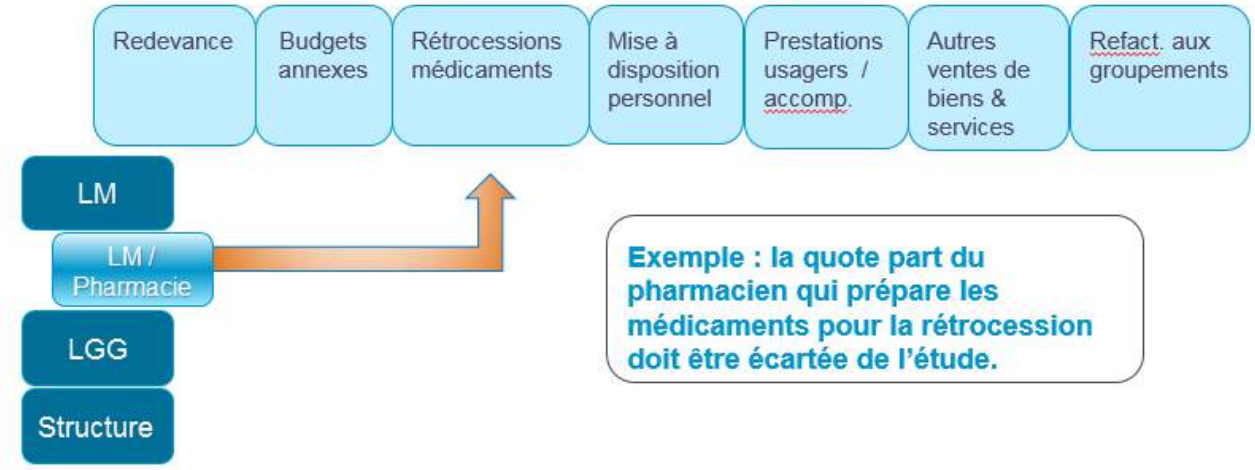

Dans l'onglet 5, on trouve dans la partie « Saisie des charges indirectes », en ligne l'ensemble des sections de LM, LGG et structure, et en colonne les activités génératrices de charges induites.

Un premier tableau présente le rappel des recettes liées aux Act. Subs. et RCRA issues de l'onglet 2-PC.

⇨ Une ventilation des recettes par SA est attendue pour certains comptes.

						Redevances des praticiens libéraux	RCRA	Activités subsidiaires				
			Rappel des montants à affecter de la Phase 2-PC (a)	TOTAL de la Phase 5 (b)	ECART (a) - (b) doit être nul	Redevances des praticiens libéraux	USLD	Rétrocession de médicaments	Mise à disposition de personnel facturé	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants	Autres ventes de biens et de services	Refacturation aux groupements
			rappel	phase5	restant	REDEV	B	ACT_SUBSID1	ACT_SUBSID2	ACT_SUBSID3	ACT_SUBSID4	ACT_SUBSID5
RECETTES LIEES AUX ACTIVITES SUBSIDIAIRES ET RCRA IDENTIFIEES EN PHASE 2-PC												
701	Ventes de produits finis	701	0	0	0						0	
702	Ventes de produits intermédiaires	702	0	0	0						0	
703	Ventes de produits résiduels	703	0	0	0						0	
704	Travaux	704	0	0	0						0	
705	Etudes	705	0	0	0						0	
706	Prestations de services	706	0	0	0						0	
7071	Rétrocession de médicaments	7071	0	0	0			0				
7078	Autres ventes de marchandises	7078	0	0	0						0	
70821	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Chambres	70821	0	0	0					0		
70822	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Repas	70822	0	0	0					0		
70823	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Téléphone	70823	0	0	0					0		
70828	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Autres	70828	0	0	0					0		
7083	Locations diverses	7083	0	0	0						0	
7084	Mise à disposition de personnel facturée	7084	0	0	0				0			
7085	Redevances des praticiens versées aux établissements ex OQN	7085	0	0	0	0						
7087	Remboursement de frais par les CRPA	7087	0	0	0							
7088	Autres produits d'activités annexes	7088	0	0	0						0	
709	RRR accordés par l'établissement	709	0	0	0							
7471	Fond d'intervention régional (FIR)	7471	0	0	0							
7485	Fonds européens	7485	0	0	0							
7486	Collectivités territoriales et autres organismes publics	7486	0	0	0							
752	Revenus des immeubles	752	0	0	0						0	
756	Cotisations reçues des adhérents	756	0	0	0						0	
758	Produits divers de gestion courante	758	0	0	0						0	
7721+7728	Autres Produits sur exercices antérieurs	7721+7728	0	0	0							
TOTAL DES RECETTES (A)			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Le rappel des charges et produits en atténuation imputés aux SA dans l'onglet 3-SA est détaillé par catégories de charges et produits (PS, PA, PM, Participation, Autres charges, Produits en atténuation), et la somme des charges indirectes saisies dans l'onglet 5 est détaillée par catégorie LM / LGG / STR (saisie en partie basse de l'onglet).

				Activités subsidiaires			
	Rappel des montants à affecter de la Phase 2-PCE (a)	TOTAL de la Phase 5 (b)	ECART (a) - (b) doit être nul	Rétrocession de médicaments	Mise à disposition de personnel facturé	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants	Autres ventes de biens et de services
	rappel	phase5	restant	Act_rubri1	Act_rubri2	Act_rubri3	Act_rubri4
PS				0	0	0	0
PA				0	0	0	0
PM				0	0	0	0
AUTRES CHARGES				0	0	0	0
PRODUITS EN ATTENUATION				0	0	0	0
TOTAL DES CHARGES NETTES DIRECTES identifiées en Phase 3-SA (B)				**0**	**0**	**0**	**0**
CHARGES INDIRECTES IDENTIFIEES POUR CES ACTIVITES dans cette phase							
LM				0	0	0	0
LGG				0	0	0	0
STR				0	0	0	0
TOTAL DES CHARGES INDIRECTES DE LM / LGG / STR déduites dans cette Phase (C)				**0**	**0**	**0**	**0**
Marge calculée (D) = (A) - (B) - (C)				**0**	**0**	**0**	**0**
Taux de marge (E) = (D) / (A)				*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*

Taux de marge calculée

Concernant les redevances des praticiens, la marge calculée doit être nulle, d'un point de vue comptable ces rubriques ne pouvant générer de marge.

Une marge ne peut être observée que pour les activités subsidiaires.

Pour les refacturations aux budgets annexes, la seule marge résiduelle justifiée correspond aux refacturations de consommations de SAMT dont les UO sont déclarées pour les Budgets annexes dans l'onglet 1-DA.

Pour l'ENC, la saisie en euros se fait par poste de charge (comme dans l'ENC 2020) à l'exception de certaines charges qui devront être saisies au compte (voir nouveauté ci-dessous)

Exemple OQN/ ex-OQN :

SAISIE DES CHARGES INDIRECTES DE LM / LGG / STR POUR CES ACTIVITES												
Sections			Intitulés des postes ou comptes de charges ou produits		Rappel des montants à affecter de la Phase 4-pdt (montants nets) (A)	TOTAL de la Phase 5 (B)	Montant restant à affecter dans les phases suivantes (A) - (B)	Redevances des praticiens libéraux	Rétrocession de médicaments	Mise à disposition de personnel facturé	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants	Autres ventes de biens et de services
					rappel	phase5	restant	REDEV	Act_subsid1	Act_subsid2	Act_subsid3	Act_subsid4
Pharmacie	9361	PS	Personnel soignant	9361_PS	0	0	0					
		PA	Personnel autre	9361_PA	0	0	0					
		PM	Personnel médical (hors permanences des soins)	9361_PM	0	0	0					
		PDS	Permanences des soins du personnel médical y compris charges sociales	9361_PDS	0	0	0					
		PARTICIP	Participations des salariés aux fruits de l'expansion	9361_PARTICIP	0	0	0					
		AUTRESDEP	Autres dépenses	9361_AUTRESDEP	190	0	190					
Stérilisation	9362	PS	Personnel soignant	9362_PS	0	0	0					
		PA	Personnel autre	9362_PA	0	0	0					
		PM	Personnel médical (hors permanences des soins)	9362_PM	0	0	0					
		PDS	Permanences des soins du personnel médical y compris charges sociales	9362_PDS	0	0	0					
		PARTICIP	Participations des salariés aux fruits de l'expansion	9362_PARTICIP	0	0	0					
		AUTRESDEP	Autres dépenses	9362_AUTRESDEP	16 585	15 000	1 585					15 000

Exemple DAF/ ex-DG :

SAISIE DES CHARGES INDIRECTES DE LM / LGG / STR POUR CES ACTIVITES										
Sections			Intitulés des postes ou comptes de charges ou produits		Rappel des montants à affecter de la Phase 4-pdt (montants nets) (A)	TOTAL de la Phase 5 (B)	Montant restant à affecter dans les phases suivantes (A) - (B)	USLD	Ecoles	EHPAD
					rappel	phase5	restant	B	C	E
Pharmacie	9361	PS	Personnel soignant	9361_PS	0	0	0			
		PA	Personnel autre	9361_PA	0	0	0			
		PM	Personnel médical (hors permanences des soins)	9361_PM	0	0	0			
		PDS	Permanences des soins du personnel médical y compris charges sociales	9361_PDS	0	0	0			
		PARTICIP	Participations des salariés aux fruits de l'expansion	9361_PARTICIP	0	0	0			
		AUTRESDEP	Autres dépenses	9361_AUTRESDEP	190	100	90			
Stérilisation	9362	PS	Personnel soignant	9362_PS	0	0	0			
		PA	Personnel autre	9362_PA	0	0	0			
		PM	Personnel médical (hors permanences des soins)	9362_PM	0	0	0			
		PDS	Permanences des soins du personnel médical y compris charges sociales	9362_PDS	0	0	0			
		PARTICIP	Participations des salariés aux fruits de l'expansion	9362_PARTICIP	0	0	0			
		AUTRESDEP	Autres dépenses	9362_AUTRESDEP	16 585	15 000	1 585			

Pour les établissements RTC, la saisie en euros se fait au global, à l'exception de certaines charges qui devront être saisies au compte

SAISIE DES CHARGES INDIRECTES DE LM / LGG / STR POUR CES ACTIVITES											
Sections			Intitulés des postes ou comptes de charges ou produits		RTC - Rappel des montants à affecter (nets des produits déductibles) (A)	TOTAL de la Phase 5 (B)	RTC - Montant restant à affecter dans les phases suivantes (A) - (B)	DNA et SIC	Rétrocession de médicaments	Mise à disposition de personnel facturé	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants
					rappel_rtc	phase5_rtc	restant_rtc	A	ACT_SUBSID1	ACT_SUBSID2	ACT_SUBSID3
Pharmacie - hors 936.12, 936.13,	93611	CI	Charges indirectes	93611_CI	6 528 368	284 935	6 243 433	192 773	71 999	0	0

Nouveauté de l'onglet 5_C_ind

Imputation de charges de LGG sur certaines MIG MCO par compte
L'imputation de charges directes n'est plus permise sur les MIG MCO en 3-SA. Cependant, des travaux en collaboration avec plusieurs CHU ont abouti à cibler certaines MIG sur lesquels une imputation directe, en euros de certaines charges de LGG est souhaitable pour simplifier l'imputation de charges de LGG sur ces activités. Ce dispositif est le même que dans le RTC 2019.
Le périmètre retenu est le suivant :
Liste des MIG ciblées en phase 5 :

D05 PHRCN,
D06 PHRCK,
D07 PHRCI,
D20 Soutien à la recherche,
D23 Organisation, surveillance,
D26 Coordination territoriale,
D25 Investigation,
F17 Filières de santé pour les maladies rares,
H07 Registre à caractère épidémiologique,
Q03 Les centres nationaux d'appels d'urgence spécifique,
R05 Action de coopération internationale,
U02 Les permanences d'accès aux soins

Les comptes ciblés pour ces MIG :

SACG
617 Etudes et recherches
658 Charges diverses de gestion courante
6288 Autres prestations diverses
SALP
625 voyages, missions, déplacements et réceptions
6288 Autres prestations diverses
DSI
626 liaisons informatiques spécialisées, affranchissements, téléphonie
6288 Autres prestations diverses

Une fiche pédagogique plus détaillée est disponible pour les établissements RTC.

Imputation de charges de LGG sur la section RECH (ACTSPE_MCO) par compte
Deux comptes supplémentaires sont ouverts à la saisi en euro :

- le compte 623 - Informations, publications, relations publiques
- le compte 6284 - Informatique à l'extérieur

Imputation de charges de LGG/LM sur les sections ACT_HETUDE pour les établissements ex-OQN notamment
Pour faciliter la saisie de LGG sur les autres activités (SSIAD, …), il est possible de saisir des charges de LGG/LM/STR en euros sur ces sections.

Modalité de saisie par compte :
Dans le cas de comptes ciblés, l'établissement devra saisir sur la ligne du compte.

Saisie par compte demandée pour une liste fermée de compte

					RTC - Rappel des montants à affecter de la Phase 2-PC (a)	TOTAL de la Phase 5 (b)	ECART (a) - (b) doit être nul	MIG_MCO	ACT_SPE_MCO
								MIG_MCO	ACT_SPE_MCO
SACG (hors service mortuaire et morgue) - Direction générale	931111	617	Études et recherches	931111_617	0	0	0		
		623	Informations, publications, relations publiques	931111_623	0	0	0		
		6255+6256+6257	Frais de déménagement, Missions, Réceptions	931111_6255+6256+6257	0	0	0		
		6288	Autres prestations diverses réalisées à l'extérieur	931111_6288	0	0	0		
		658	Charges diverses de gestion courante	931111_658	0	0	0		
		AUTRESDEP	Autres dépenses - hors comptes détaillés	931111_AUTRESDEP		0			
		CI	Charges Indirectes - hors comptes détaillés	931111_CI	0	0	0		

4.2.9. ENC - Onglet « 6 » : déduction des charges directement affectées aux séjours

Cette phase permet d'identifier les charges nettes résiduelles des sections

Au cours de cette phase sont déduites les charges directement affectées à des séjours / séquences et préalablement affectées sur les SA.

Rappel : Le recueil des charges suivies au séjour s'effectue à partir du logiciel ARAMIS.

Il faut déduire ces charges d'ARCAnH pour ne pas les comptabiliser en double.

	Intitulés des postes de charges	Montant total Phase 6-cd	SAC MCO	SAC SSR	HAD	SAMT
			Médecine générale	Affections du système nerveux adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7) POST-REA	HAD : Charges au domicile du patient	Radiologie
			9341111	9345121202	93531012	9325101
SP SP T	Spécialités pharmaceutiques non facturables en sus (net)	0	0	0	0	0
	Charges directes **hors traceurs** déduites	0	1	1	1	1
	Charges directes **traceurs** déduites	0				
	Spécialités pharmaceutiques non facturables en sus (net résiduel)	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
SP FES	Spécialités pharmaceutiques facturables en sus (net)	0	0		0	0
	Charges directes déduites	0				
	Spécialités pharmaceutiques facturables en sus (net résiduel)	***0***	***0***		***0***	***0***
SP ATU	Spécialités pharmaceutiques sous ATU (net)	0	0	0	0	0
	Charges directes déduites	0				
	Spécialités pharmaceutiques sous ATU (net résiduel)	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
PSL	Produits sanguins labiles (net)	0	0	0	0	0
	Charges directes déduites	0				
	Produits sanguins labiles (net résiduel)	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***

L'établissement doit renseigner sur chaque SA, pour chaque type de charge, le montant des dépenses affectées aux séjours sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année d'étude, en ①.

Cette phase peut se remplir partiellement par **un import** issu d'ARAMIS (cf. Manuel ARAMIS [Champ] > Exports des données)

4.2.10. RTC- Onglet « RTC-cle_UO » : saisie des cles et des UO

Objectifs de l'onglet

Dans cet onglet, vous allez réaliser :

- La saisie des clés de répartitions de chaque SA de LGG, LM, STR consommées par les SA définitives
- La saisie de la production totale des UO (UO de production comme le nombre de repas ou UO de gestion comme les m² pour la structure) pour chaque SA LGG, LM, STR et SAMT. Les UO sont recueillis au niveau de la totalité de l'ES, en utilisant les colonnes CONSO_AUT.
  En jaune : le périmètre utilisé pour les clés de répartition.
- La saisie des UO des SA définitives en ligne 10 et 11.

Le Guide des clés/UO disponible sur le site de l'ATIH>Retraitement comptable 2021 définit de façon plus précise la nature du recueil.

Disposez-vous de l'UO ou de la clé demandée par le RTC ?

Si l'établissement ne dispose pas de la nature d'UO demandée, il doit le signifier dans le logiciel. Ainsi, lors du calcul du référentiel de coût d'UO, la valeur de cet établissement pourra être écartée afin de ne pas biaiser le calcul de la moyenne.
La nouvelle nature d'UO ne pourra pas être saisie dans l'outil afin d'encourager les établissements à recueillir l'UO demandée.

4.2.11. ENC- Onglet « 7- champs » : ventilation de la logistique sur les champs d'activité

Dans cet onglet, toutes les sections de logistique médicale définies dans le module de paramétrage sont reprises en ligne, ainsi que les sections de LGG et de Structure.

L'objectif est de minorer les enveloppes de logistique des dépenses imputables **aux champs d'activité hors ENC.**

Les 4 clés suivantes sont calculées automatiquement en bas des 2 onglets phase 7 à partir des phases précédentes (et de l'onglet Immo pour le Montant d'actif brut médical immobilisé) et sont reportées par une formule dans les lignes concernées :

- Euros de charges de dépenses médicales gérées par la pharmacie (LM Pharmacie et LM Hygiène hospitalière et vigilances)
- Euros de charges brutes (LGG Services Admin. à caractère général et Structure-Financier)
- Montant d'actif brut médical immobilisé (LM Génie biomédical)
- ETPR (LGG Services Administratifs liés au personnel)

Si l'établissement souhaite utiliser une autre nature de clé, les formules peuvent être remplacées par la valeur souhaitée.

Toutes les autres clés de ventilation sont à renseigner par l'établissement.

Une fois les clés de ventilation remplies, le logiciel calcule automatiquement les montants ventilés sur les champs d'activité.

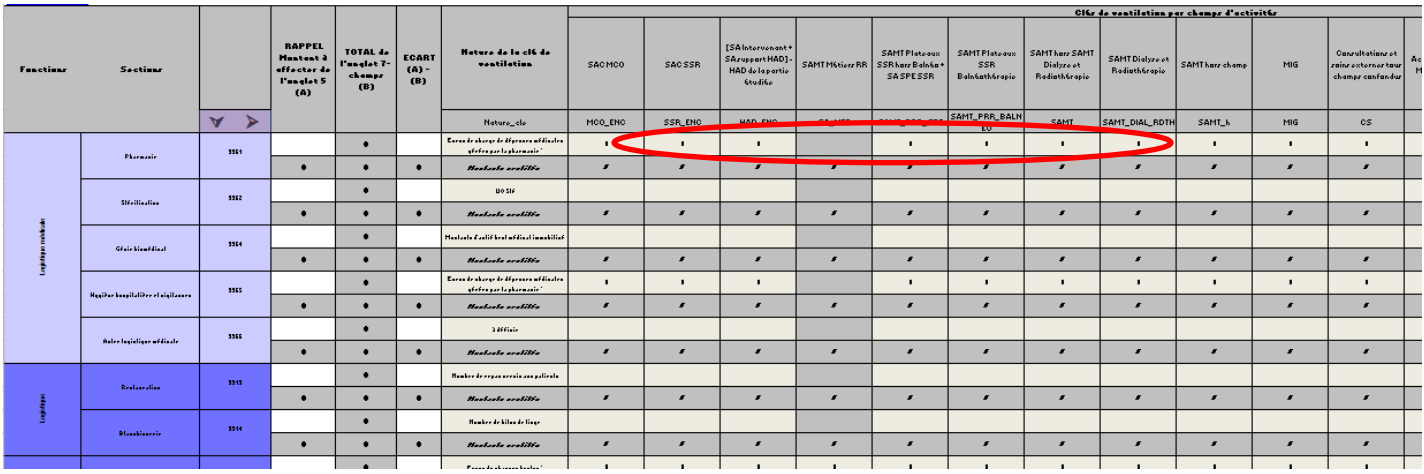

Fonctions	Sections		RAPPEL Montant à affecter de l'onglet 5 (A)	TOTAL de l'onglet 7-champs (B)	ECART (A) - (B)	Nature de la clé de ventilation	Clés de ventilation par champs d'activités										
							SAC MCO	SAC SSR	[SA Intervenant + SA rapport HAD] - HAD de la partie étudiée	SAMT Métiers RR	SAMT Plateaux SSR hors Balnéo + SA SPE SSR	SAMT Plateaux SSR Balnéothérapie	SAMT hors SAMT Dialyse et Radiothérapie	SAMT Dialyse et Radiothérapie	SAMT hors champ	MIG	Consultations et soins externes tous champs confondus
						Nature_clé	MCO_ENC	SSR_ENC	HAD_ENC	[illegible]	[illegible]	SAMT_PRR_BALNEO	SAMT	SAMT_DIAL_RDTH	SAMT_h	MIG	CS
Logistique médicale	Pharmacie	9361		●		Encore de charge de dépenses médicales gérées par la pharmacie '	!	!	!		!	!	!	!	!	!	!
			●	●	●	Nouvelle activité	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
	Stérilisation	9362		●		UO Stérilisation											
			●	●	●	Nouvelle activité	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
	Génie biomédical	9364		●		Montants d'actif brut médical immobilisé											
			●	●	●	Nouvelle activité	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
	Hygiène hospitalière et vigilance	9365		●		Encore de charge de dépenses médicales gérées par la pharmacie '	!	!	!		!	!	!	!	!	!	!
			●	●	●	Nouvelle activité	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
	Autre logistique médicale	9366		●		À définir											
			●	●	●	Nouvelle activité	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
Logistique	Restauration	9313		●		Nombre de repas servis aux patients											
			●	●	●	Nouvelle activité	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
	Blanchisserie	9314		●		Nombre de kilos de linge											
			●	●	●	Nouvelle activité	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
				●		Encore de charges locales '	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!

Le contrôle suivant est effectué en bas de page et doit afficher « OK » !

Contrôle : Il y a des couts en Phase IV mais pas de clés de ventilation dans cette Phase	OK

4.2.12. ENC- Onglet « 7-LOG » : ventilation de la logistique médicale sur les sections de l'ENC

L'onglet 7-LOG comprend les LGG et STR en plus des LM. Le renseignement des clés de LGG et STR par SA est facultatif pour l'ENC 2020, sauf pour la LGG Hôtel hospitalier dont la saisie des clés par SA est obligatoire.

Cet onglet permet la ventilation :

- **Des dépenses de logistique médicale (LM) sur les SA.**
- **Des dépenses de LGG Hôtel Hospitalier sur les SA**

La saisie des clés par SA pour ces logistiques est obligatoire (SAC, SAMT, SAMT plateaux RR, SA SPE SSR)

Comme pour la phase précédente, les euros de charges médicales gérées par la pharmacie sont automatiquement calculés en bas de l'onglet et reportés en LM pharmacie et LM Hygiène hospitalière et vigilances. Les montants d'actif brut médical immobilisé sont calculés automatiquement et reportés en LM Génie biomédical.

Fonctions	Sections	Numéro de section (code d'import)	Nature de la clé de ventilation	Rappel Montants et UO à affecter de la Phase VII Clés LOG par champ (A)	Total de la Phase VII Clés LM par SA (B)	Ecart (A) - (B)	Sections d'analyse cliniques MCO	Sections d'analyse cliniques MCO
							Réanimation pédiatrique	Réanimation polyvalente (médecine et chirurgie)
Code import			Nature_cle				933122	933314
Logistique médicale	Pharmacie	9361		0,00	0,00	0,00		
			Montants ventilés	*0,00*	*0,00*	0,00	*0*	*0*
	Stérilisation	9362		0,00	0,00	0,00		
			Montants ventilés	*0,00*	*0,00*	0,00	*0*	*0*
	Génie biomédical	9364		0,00	0,00	0,00		
			Montants ventilés	*0,00*	*0,00*	0,00	*0*	*0*
	Hygiène hospitalière et vigilances	9365		0,00	0,00	0,00		
			Montants ventilés	*0,00*	*0,00*	0,00	*0*	*0*
	Autre logistique médicale	9366		0,00	0,00	0,00		
			Montants ventilés	*0,00*	*0,00*	0,00	*0*	*0*

- **Des dépenses de LGG et STR sur les SA**

Cette saisie est facultative, à visée exploratoire à l'exception de la SA LGG Hôtel Hospitalier

Comme pour la phase précédente, les euros de charges bruts et ETPR sont automatiquement calculés en bas de l'onglet et reportés respectivement en LGG SACG+STR FIN et LGG SALP.

Fonctions	Sections		Nature de la clé de ventilation	Rappel Montants et UO à affecter de la Phase 7-champs (A)	Total de la Phase 7-LOG (B)	Ecart (A) - (B)	SAC MCO	SAC MCO
							Médecine polyvalente non programmé/dermato/neuro	Médecine polyvalente/Neuro
			Nature_cle				934111114	934111100
La saisie des clés par SA sur les sections de LGG et Structure est facultative								
Logistique	Restauration	9313	Nombre de repas servis aux patients	491 328	0	491 328		
			Montants ventilés	*798 281*	*0*	798 281	*0*	*0*
	Blanchisserie	9314	Nombre de kilos de linge	325 788	0	325 788		
			Montants ventilés	*0*	*0*	0	*0*	*0*
	Services administratifs à caractère général	93111	Euros de charges brutes *	130 845 426	5 680 371	125 165 055	1 542 099	1 116 799
			Montants ventilés	*242 546*	*242 546*	0	*65 846*	*47 686*
	Services administratifs liés au personnel	93112	ETPR	1 743	1 299	444	41	44
			Montants ventilés	*15 033*	*15 033*	0	*474*	*513*

Une fois les clés de ventilation remplies, le logiciel calcule automatiquement les montants ventilés sur les SA.

4.2.13. ENC-Onglet « Immo » : répartition de l'actif immobilisé sur les SA

L'objectif de cette phase est de fiabiliser les dotations aux amortissements déclarées en phase 3.

Les sections d'analyses sont celles utilisées en onglet 3-SA à l'exception des MIG d'une part et des activités hors ENC d'autre part qui ne sont pas détaillées dans cette phase.
Les règles d'imputation des immobilisations aux sections d'analyse doivent répondre aux mêmes exigences que celles des charges en onglet 3-SA.

Cette phase reprend le tableau de variation des immobilisations de l'établissement en le détaillant par section :

- Tableau T0 – Type et durée d'amortissements : permet de renseigner le type d'amortissement pratiqué par catégorie ainsi que les durées minimales et maximales.

- Tableau T1 - Actif brut au 31/12/N : saisie de la valeur brute des immobilisations réparties par section.

- Tableau T2 - Amortissements cumulés au début de l'exercice 01/01/N : ce tableau doit être saisi pour la première campagne. Les informations des années précédentes pourront être reprises pour les années suivantes.

- Tableau T3 - Diminution d'amortissements de l'exercice (flux N) : saisie des reprises sur amortissement pratiquées lors de l'exercice (principalement dans le cadre de mises au rebut ou de cessions d'immobilisations).

- Tableau T4 - Dotations aux amortissements de l'exercice (flux N) : ce tableau sera automatiquement alimenté par les dotations aux amortissements saisies en onglet 3-SA.

- Tableau T5 - Actif Net au 31/12/N : l'actif net sera automatiquement calculé à partir des informations saisies précédemment soit : Actif brut au 31/12/N – amortissements déjà pratiqués au 01/01/N + flux de l'année des diminutions d'amortissement de l'exercice – flux de l'année des dotations aux amortissements de l'exercice = actif net 31/12/N [T5=T1-T2+T3-T4].

- Le tableau T6 – Valeurs brutes des biens financés en crédit-bail en N et le tableau T7 – Amortissements des biens financés en crédit-bail en N sont alimentés automatiquement des précédentes phases

Il est possible d'importer les amortissements cumulés de l'exercice précédent à l'aide du classeur ARCAnH ENC N-1 en cliquant sur le bouton .

4.2.14. RTC-ENC Onglet « Contrôles »

Cet onglet ne nécessite aucune saisie de donnée. Il a pour objectif de permettre d'effectuer les premiers contrôles de cohérence avant l'envoi sur la plateforme et la consultation des tableaux de contrôle.

Un tableau reprenant les différents contrôles de cohérence évoqués précédemment permet de s'assurer rapidement de la validité de ces éléments.

Une zone de saisie libre permet d'indiquer des commentaires.

Dans le cas d'un classeur fusionné, les contrôles RTC et ENC s'affichent.

Tous les contrôles doivent être <u>OK</u> avant l'envoi sur la plateforme.

4.2.15. RTC onglet « VALID-RTC »

Objectifs de l'onglet

Cet onglet offre des zones de commentaire, identifiées pour chacun de vos tableaux VALID-RTC.
Ces commentaires sont reportés dans VALID-RTC visible par l'ARS.
Ce service peut faciliter les échanges avec votre ARS sur les tableaux VALID-RTC, pour argumenter des écarts ou des atypies.

Saisie à réaliser

Si besoin, l'établissement peut saisir des commentaires sur les tableaux qu'il souhaite commenter.

Illustration : champ de saisie de commentaire

Commentaires sur vos tableaux VALID-RTC

Indiquez vos commentaires/justifications sur vos tableaux VALID-RTC.
Ces commentaires seront reportés dans VALID-RTC et donc visibles par votre ARS.

Numéro du tableau	Titre du tableau	Commentaire
3.2-Charges et produits		
Tableau 3.2.1	Pourcentage du titre 2 dans la SA pharmacie	
Tableau 3.2.2a (exploratoire)	Comparaison avec les données de FICHCOMP-MED avec le compte 60212 Consommations de spécialités pharmaceutiques	
Tableau 3.2.2b (exploratoire)	Comparaison avec les données de FICHCOMP-MED ATU avec le compte 60213 Consommations de spécialités pharmaceutiques sous ATU	
Tableau 3.2.3	Liste des SA avec des charges nettes négatives	
Tableau 3.2.4	Validation des charges et des recettes des activités subsidiaires et du remboursement des frais des CRA	
Tableau 3.2.5	Commentaires de l'onglet 3-SA	

Zone de saisie disponible si l'établissement souhaite commenter son pourcentage de titre 2 sur la pharmacie.

4.2.16. RTC- onglet « Enquête SIH »

Objectifs de l'onglet

Cet onglet permet de recueillir les données relatives aux données SIH (anciennement dans la campagne SIH).

Saisie à réaliser

Les consignes de saisie figurent dans la fiche pédagogique « Enquête SIH » sur le page de l'ATIH dédiée au RTC 2021

4.2.17. RTC- Onglet « Produits par SA »

Objectifs de l'onglet

Cet onglet permet de mettre en regard le financement (les produits) au regard des charges, par activité. Il permet de ventiler les produits de titre 1, de titre 2 et de titre 3 du CRP sur un regroupement de SA.
Cet onglet sert à identifier les financements notamment de titre 2 et titre 3 sur la psychiatrie et le SSR, activités pour lesquelles le titre 1 est mieux connu (DAF). Les résultats de cet onglet permettent d'alimenter les réflexions sur les modèles de financement.

Cet onglet a été mis à jour des comptes du CF pour qu'ils soient reportés dans cet onglet si les données du CF ont été importées.

Saisie à réaliser

Saisir les montants par regroupement de SA suivant et sur chaque activité spécifique de MCO, des montants saisis dans le CRP.
Il n'est pas possible de reporter le titre 3 déductible déjà saisi par ailleurs car toutes les SA qui supportent du titre 3 déductible ne figurent pas dans cet onglet (LGG, LM, STR)

La liste des champs d'activité, à laquelle il faut ajouter la liste fermée des activités spécifiques MCO est la suivante :

MCO (Hors consultations externes)	MCO (consultations externes)	HAD	SSR (Yc Act. Spé SSR)	PSY (Yc Act. Spé PSY)	Activité spécifique Autre : Réseau ville-hôpital	AS & RBA

Si des produits sont de nature logistique, ils seront affectés aux champs qui en ont bénéficiés, par clés de ventilation par exemple.

Détail de l'onglet

Colonne reste à affecter :
OK : tous les montants ont été affectés sur les colonnes
€ : montant de produits restant à affecter

Exemple de 2 grands champs d'activité

Reprise des colonnes et des montants des produits totaux du CRP

Caté-gorie	Regrou-pement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	**Montant Total N**	**Reste à affecter**	MCO (Hors consultations externes)	MCO (consultations externes)
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours		731111	Groupes homogènes de séjour (GHS)	**115 119 726,43 €**	115 119 726,43 €		
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours		731112	Dialyse (D)	**0,00 €**	Ok		
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours		731113	Groupes homogènes de tarifs (GHT)	**0,00 €**	Ok		
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours		731114	Interruptions volontaires de grossess (IVG)	**123 353,25 €**	123 353,25 €		
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours			Prestations de		48 272,32 €		
PT1	73112	Produits des médicaments facturés en sus des séjours		73112	facturés en sus à des séjours	**8 179 871,84 €**	8 179 871,84 €		
PT1	73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours		73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus à des séjours	**1 965 820,75 €**	1 965 820,75 €		
PT1	73114	Forfaits annuels		731141	Urgences (FAU)	**6 345 254,00 €**	6 345 254,00 €		
PT1	73114	Forfaits annuels		731142	Prélèvements d'organes ou de tissus (CPO)	**340 976,00 €**	340 976,00 €		

Contrôle de cohérence : Voir tableau N°1 de l'onglet « Contrôles »

4.2.18. RTC - Onglet « SCU»

L'onglet « SCU » (anciennement SCU_DA) est maintenu et l'onglet « SCU_SMUR » est supprimé.

Objectifs de l'onglet

SCU : soins critiques – urgences : il concerne les activités de réanimation, SMUR et urgences

Permet la saisie d'éléments complémentaires sur les activités SCU, afin d'alimenter les réflexions sur les évolutions des modèles de financement.

Saisie à réaliser

Les libellés du tableau indiquent la nature des informations à saisir.

Données d'activité d'hospitalisation

			SAC_MCO
			UHCD SI/SC/REA
			93415 934141 934231 934142 934232 9333
	Données d'activité d'hospitalisation		
Nb_lits	Nombre de lits	Obligatoire	
Nb_journees_PMSI	Nb journées PMSI	Obligatoire	
Nb_RUM	Nb de RUM	Obligatoire	

Données basées sur le PMSI N correspondant aux séjours terminés dans l'année.

Urgences

			DEF_SAMTURG
	Données et informations spécifiques aux URGENCES		
Nb_passages_sansH	Nb de passages (non programmés) sans hospitalisation	Obligatoire	
Nb_passages_UHCD	Nb de passages (non programmés) suivis d'une hospitalisation en UHCD	Obligatoire	
Nb_passages_H	Nb de passages (non programmés) suivis d'une hospitalisation directe dans les services	Obligatoire	
Nb_passages_tranfert	Nb de passages (non programmés) avec transfert vers un autre établissement	Obligatoire	
Nb_passages_tot	Nombre total de passages non programmés	Automatique	0,00
Nb_reconvocations	Nombre total de reconvocations (passages programmés)	Obligatoire	
Nb_passages_Admin	Nb de passages à caractère administratif pour des hospitalisations programmées	Obligatoire	
Tx_RPU	Taux d'exhaustivité du recueil RPU (%)	*Optionnel*	
ELPsy_oui_non	Existe-t-il une équipe de liaison de psychiatrie intervenant aux urgences à la charge de l'établissement?	Obligatoire	
ELPsy_quanti_oui_non	Si oui, êtes vous en mesure de quantifier son activité de manière fiable?	*Optionnel*	
Nb_avis_ELPsyH	SI OUI, Précisez le Nb annuel d'avis fournis par l'équipe de liaison de psychiatrie aux urgences, pour les patients hospitalisés	*Optionnel*	
Nb_avis_ELPsyNH	SI OUI, Précisez le Nb annuel d'avis fournis par l'équipe de liaison de psychiatrie aux urgences, pour les patients non hospitalisés	*Optionnel*	
EMG_oui_non	Existe-t-il une équipe mobile de gériatrie intervenant aux urgences à la charge de l'établissement?	Obligatoire	
EMG_quanti_oui_non	Si oui, êtes vous en mesure de quantifier son activité de manière fiable?	*Optionnel*	
Nb_avis_EMGH	SI OUI, Précisez le Nb annuel d'avis fournis par l'équipe mobile de gériatrie aux urgences, pour les patients hospitalisés	*Optionnel*	
Nb_avis_EMGNH	SI OUI, Précisez le Nb annuel d'avis fournis par l'équipe mobile de gériatrie aux urgences, pour les patients non hospitalisés	*Optionnel*	

Pour les patients reconvoqués et pour les passages à caractère administratif pour une hospitalisation programmée, les définitions sont celles utilisées dans le RPU (cf. format RPU juin 2006 : http://www.fedoru.fr/textes-de-reference) :

- Patient reconvoqué : patient reconvoqué par le même service d'urgence pour des soins à distance de la prise en charge initiale (surveillance de plâtre, réfection de pansements, rappel de vaccination).
- Passage à caractère administratif pour une hospitalisation programmée : patient déjà attendu avant sa prise en charge aux urgences dans un autre service et transitant aux urgences pour faciliter l'enregistrement administratif ou la réalisation des premiers examens complémentaires à la prise en charge qui va suivre.

UHCD

			SAC_MCO
			UHCD SI/SC/REA
			93415 934141 934231 934142 934232 9333
	Données spécifiques à l'UHCD		
%RUM_DMS0	% des RUM à DMS=0 jour	Obligatoire	
%RUM_DMS1	% des RUM à DMS=1 jour	Obligatoire	
%RUM_DMS2	% des RUM à DMS=2 jours	Obligatoire	
%RUM_DMS>2	% des RUM à DMS>2 jours	Obligatoire	
TO_UHCD	Estimation du taux d'occupation UHCD	Automatique	

SMUR

Il est rappelé qu'il est attendu un paramétrage par FINESS géographique d'implantation du SMUR en distinguant terrestre / aérien. Les données d'activité complémentaires seront à renseigner selon ce découpage.

			ACTSPE_MCO_SMUR
	Données et informations spécifiques aux SMUR		
Nb_SMUR_tot	Nombre total d'interventions SMUR (définition FICHSUP)	Obligatoire	
Nb_SMUR_mp	Nombre d'interventions SMUR primaires (définition FICHSUP)	Obligatoire	
Nb_SMUR_ms	Nombre d'interventions SMUR secondaires (définition FICHSUP)	Obligatoire	
Nb_SMUR_tiih	Nombre de TIIH (transfert infirmier inter-hospitalier) -(définition FICHSUP)	Obligatoire	
Nb_SMUR_intra	Nombre de transferts SMUR intra-établissement (Hors définition FICHSUP)	Obligatoire	
Duree_sortie	Durée moyenne d'une intervention SMUR (primaire+secondaire) en min	Obligatoire	
Nb_vehicules_SMURa	Nombre de véhicules SMUR de type U.M.H (Unité Mobile Hospitalière)	*Optionnel*	
Nb_vehicules_SMURb	Nombre de véhicules SMUR de type V.L.M (Véhicule Médicalisé Léger)	*Optionnel*	
Nb_vehicules_SMURc	Nombre de véhicules SMUR de type Véhicule de Liaison Non Médicalisé	*Optionnel*	
Nb_vehicules_SMURd	Nombre de véhicules SMUR autres (remorques, camions,…)	*Optionnel*	

Les définitions sont celles du fichier FICHSUP SMUR :
http://www.atih.sante.fr/sites/default/files/public/content/3080/guide_mco_2017_vp_2.pdf :

- « Intervention SMUR » : mobilisation d'une équipe d'intervention SMUR déclenchée et coordonnée par le SAMU. L'équipe d'intervention SMUR comporte au moins un médecin (= équipe médicalisée), un infirmier et un conducteur ou pilote. Il peut s'agir d'une intervention SMUR terrestre, aérienne ou maritime selon le mode de transport utilisé.

- Intervention SMUR « primaire » : mobilisation d'une équipe d'intervention SMUR pour la prise en charge, en tous lieux et prioritairement hors de l'établissement de santé, d'un patient dont l'état requiert de façon urgente une prise en charge médicale et de réanimation et n'étant pas déjà admis dans un établissement de santé.

- Intervention SMUR « secondaire » : mobilisation d'une équipe d'intervention SMUR en vue du transfert entre deux établissements de santé (au sens d'entités géographiques différentes désignés par des FINESS ET différents) d'un patient déjà admis dans un établissement de santé et nécessitant une prise en charge médicale pendant le trajet. Les transferts réalisés entre deux entités géographiques différentes de la même entité juridique doivent en cohérence être comptabilisés comme des interventions SMUR « secondaires ».

Concernant la mobilisation du SMUR pour une prise en charge au sein de l'établissement où le SMUR est implanté (même entité géographique au sens FINESS établissement ET) :

- Si la personne prise en charge requiert de façon urgente une prise en charge médicale et de réanimation et si elle n'est pas déjà admise dans l'établissement (visiteur, professionnel…), il s'agit d'une intervention SMUR primaire qui doit être comptabilisée comme telle dans FICHSUP SMUR.
- Si la personne prise en charge est un patient déjà admis dans l'établissement (même entité géographique que le SMUR), cette prise en charge est réalisée dans le cadre de la continuité des soins dans ce même établissement de santé. Ces cas ne doivent PAS être comptabilisés dans FICHSUP SMUR.

A toutes fins utiles, il est rappelé que :

- Les personnes prises en charge dans des structures assimilées au domicile (EHPAD…) ne sont pas considérées comme admises en établissement de santé.
- Les personnes prises en charge en HAD, dans les établissements de santé mentale, les établissements de soins de suite et rééducation/réadaptation et les unités de long séjour rattachées à un établissement de santé sont considérées comme admises en établissements de santé

- TIIH (Transfert Infirmier Inter-Hospitalier) : mobilisation d'une équipe d'intervention composée d'un infirmier (= équipe paramédicalisée) et d'un conducteur ou pilote, pour le transfert d'un patient déjà admis dans un établissement de santé vers un autre établissement de santé (au sens d'entités géographiques différentes désignés par des FINESS ET différents). Les TIIH comportent notamment :

  - Les TIIH réalisés avec les moyens matériels et/ou humains d'une équipe SMUR déclenchés et coordonnés par le SAMU (seuls ces TIIH doivent être renseignés dans le FICHSUP SMUR) ;
  - Les TIIH réalisés avec des moyens matériels et humains autres que ceux d'une équipe SMUR (ne doivent PAS être renseignés dans le FICHSUP SMUR).

- Nombre de transferts SMUR intra-établissement (Hors définition FICHSUP) :

  Si la personne prise en charge est un patient déjà admis dans l'établissement (même entité géographique que le SMUR), cette prise en charge est réalisée dans le cadre de la continuité des soins dans ce même établissement de santé. Ces cas ne doivent PAS être comptabilisés dans FICHSUP SMUR.

SOINS CRITIQUES

			SAC_MCO
			UHCD SI/SC/REA
			93415 934141 934231 934142 934232 9333
	Données et informations spécifiques aux SOINS CRITIQUES		
Nb_suppl_rea	Nombre de suppléments REA	Obligatoire	
Nb_suppl_nn3	Nombre de suppléments NN3	Obligatoire	
Nb_suppl_rep	Nombre de suppléments REP	Obligatoire	
Nb_suppl_stf	Nombre de suppléments SI/STF	Obligatoire	
Nb_suppl_ nn2	Nombre de suppléments NN2	Obligatoire	
Nb_suppl_src	Nombre de suppléments SRC	Obligatoire	
Nb_suppl_nn1	Nombre de suppléments NN1	Obligatoire	
IGS_moyen	IGS moyen par patient	Obligatoire	
Durée_ventilation	Durée moyenne de ventilation (en jours)	Obligatoire	
ECMO_oui_non	Utilisation de la technique d'ECMO (oui/non)	Obligatoire	
Nb_ECMO	Nb de patients concernés par l'ECMO	*Optionnel*	
Nb_DV	Nb de patients ventilés en décubitus ventral	Obligatoire	
Nb_dialyses	Nombre de dialyses réalisées	Obligatoire	
Nb_interventions_rea	Nombre annuel d'interventions réalisées au cours de séjours de réanimation	Obligatoire	
Nb_ICRbloc_rea	Nombre annuel d'ICR bloc consommés au cous de séjours en réanimation	Obligatoire	

- Durée moyenne de ventilation (en jours) : tout type de ventilation à partir du moment où il y a une mise en place et une surveillance
- IGS moyen par patient ➔ IGS moyen par RUM

Autres

			DEF_SAMT	SAC_MCO
				UHCD SI/SC/REA
			DEF_SAMTURG	93415 934141 934231 934142 934232 9333
	Autres			
Nb_avis_spéH	Nb d'avis spécialisés délivrés par d'autres disciplines pour les patients hospitalisés (hors actes techniques)	*Optionnel*		
Nb_avis_spéNH	Nb d'avis spécialisés délivrés par d'autres disciplines pour les patients non hospitalisés (hors actes techniques)	*Optionnel*		
Transp_internes_PNM	Comment sont gérés les transports internes de patients? (au niveau du PNM)	*Optionnel*		
Transp_internes_PM	Comment sont gérés les transports internes de patients? (au niveau du PM)	*Optionnel*		

Mutualisation

Mutualisations		
Mut_PNM_oui_non	**Cette SA fait-elle l'objet de mutualisations de personnel non médical ?**	Obligatoire
Mut_PNM_U1	Unité 1	Obligatoire
Mut_PNM_U2	Unité 2	Obligatoire
Mut_PNM_U3	Unité 3	Obligatoire
Mut_PNM_U4	Unité 4	Obligatoire
Mut_PNM_U5	Unité 5	Obligatoire
Mut_PNM_U6	Unité 6	Obligatoire
Mut_PNM_U7	Unité 7	Obligatoire
Mut_PNM_U8	Unité 8	Obligatoire
Mut_PNM_U9	Unité 9	Obligatoire
Mut_PNM_U10	Unité 10	Obligatoire
Reel_PNM_oui_non	Réalisez-vous une répartition au réel des ETPR PNM entre ces unités ? Oui/non	Obligatoire
Methode_PNM	Si non, quel méthode utilisez-vous?	Obligatoire
Mut_PM_oui_non	**Cette SA fait-elle l'objet de mutualisations de personnel médical? Oui/non**	Obligatoire
Mut_PM_U1	Unité 1	Obligatoire
Mut_PM_U2	Unité 2	Obligatoire
Mut_PM_U3	Unité 3	Obligatoire
Mut_PM_U4	Unité 4	Obligatoire
Mut_PM_U5	Unité 5	Obligatoire
Mut_PM_U6	Unité 6	Obligatoire
Mut_PM_U7	Unité 7	Obligatoire
Mut_PM_U8	Unité 8	Obligatoire
Mut_PM_U9	Unité 9	Obligatoire
Mut_PM_U10	Unité 10	Obligatoire
Reel_PM_oui_non	Réalisez-vous une répartition au réel des ETPR PM entre ces unités? Oui/non	Obligatoire
Methode_PM	Si non, quel méthode utilisez-vous?	Obligatoire

Pour chaque service, l'établissement précise s'il existe des mutualisations de personnel, en distinguant

- les catégories de personnel (médical et/ou non médical) mutualisées
- le périmètre de mutualisation (unités concernées)
- la méthode de répartition des ETPR qui sera utilisée par le répondant pour chaque périmètre mutualisé

4.2.19. RTC Onglet « LGG sur SAMT »

Objectifs de l'onglet

Permet la saisie d'éléments complémentaires sur les SAMT et les plateaux PSY afin d'alimenter les réflexions sur les évolutions des modèles de financement.
Cet onglet est indépendant des autres : les montants correspondant aux clés de répartition saisies ne sont pas ventilés.

Saisie à réaliser

La saisie de clé de répartition est demandée par SAMT et par plateaux PSY sur la valeur consommée. La somme de la ligne est inférieure au nombre de clé de LGG saisi dans les onglets « Clé cli » et « Clé Act. Spé ». L'établissement peut opter pour :

- Montant réel consommé
- Clé de répartition

En colonne : SAMT et PLATEAUX_PSY
En ligne : sections de LGG

5. Traitements ENC : export vers ARAMIS

5.1 SA actives / non actives par champ ENC

Pour les SAMT (SAMT_DIAL, SAMT_RDTH, SAMT_URG, SAMT_INT, SAMT_ST), SAMT Métier de RR, SAMT Plateaux SSR et activités spécifiques SSR, les MIG_SSR_V02 et MIG SMUR, il conviendra de cocher les cases selon si l'activité de la SA concerne ou non les patients hospitalisés du périmètre de l'ENC, par champ.

Si la SA ne produit d'activité pour aucun des hospitalisés des champs ENC du FINESS concerné, alors il convient de cocher la case « Non active pour les hospitalisés ENC de l'établissement ».

Les SA cochées « actives » pour un champ de l'ENC seront dans le fichier d'export du paramétrage d'ARCAnH vers ARAMIS pour le champ concerné.

Export vers ARAMIS - SA actives / non actives par champ ENC

Cocher les cases selon si l'activité de la SA concerne ou non les patients hospitalisés du périmètre de l'ENC, par champ.
Les SA cochées « actives » pour un champ de l'ENC seront dans le fichier d'export du paramétrage d'ARCAnH vers ARAMIS pour le champ concerné.

Tout cocher/décocher : ☐ SSR ☐ HAD ☐ Non active

Type de SA	Code SA	Libellé saisi de la SA	Mode de fonctionnement / Type d'intervenant	Active pour les hospitalisés ENC SSR de l'établissement	Active pour les hospitalisés ENC HAD de l'établissement	Non active pour les hospitalisés ENC de l'établissement
SAMT	932111	Accueil et Traitement des Urgences - Structure ...	Interne	☐	☐	☐
SAMT	9321143	Urgences Gynécologie-Obstétrique	Interne	☐	☐	☐
SAMT	93231	Laboratoire général	Interne	☐	☐	☐
SAMT	9323121	Laboratoire général - 21	Sous-Traitance	☐	☐	☐
SAMT	9323122	Laboratoire général - 22	Sous-Traitance	☐	☐	☐
SAMT	9323123	Laboratoire général - 23	Sous-Traitance	☐	☐	☐
SAMT	93232	Anatomo-Cyto-Pathologie	Interne	☐	☐	☐
SAMT	9323331	Labo_Biochimie générale	Interne	☐	☐	☐
SAMT	932334	Labo_Immunologie	Interne	☐	☐	☐
SAMT	932335	Labo_Sérologie	Interne	☐	☐	☐
SAMT	932336	Labo_Micro-biologie	Interne	☐	☐	☐
SAMT	9323371	Labo_Hématologie générale	Interne	☐	☐	☐
SAMT	932341	Labo_Laboratoire génétique	Interne	☐	☐	☐
SAMT	932411	Bloc opératoire central	Interne	☐	☐	☐
SAMT	9324224	Bloc pédiatrique	Interne	☐	☐	☐
SAMT	932431	Bloc obstétrique	Interne	☐	☐	☐
SAMT	932432	Bloc gynécologie	Interne	☐	☐	☐
SAMT	93244	Bloc Robot - Coût machine	Interne	☐	☐	☐

Nb de sections au total : 35
Nb section(s) à cocher : 35

Enregistrer | Annuler | Importer le paramétrage N-1

Toutes les SA doivent avoir une coche pour permettre l'export.

5.2 Nouveau bouton « Importer le paramétrage N-1 »

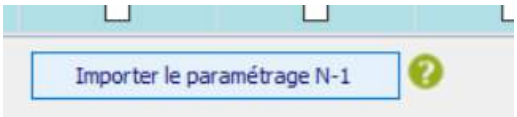

Ce bouton vous permet d'importer le paramétrage actif / non actif des sections N-1 (à partir du Fichier d'identification). Les nouvelles sections de l'année N restent à paramétrer.

Contrôler que les coches correspondent au paramétrage N.

5.3 Exporter

La fenêtre « Export pour ARAMIS » se présente ainsi :

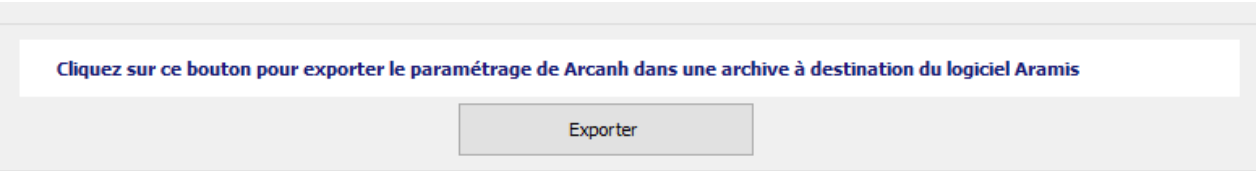

Le bouton ***Exporter*** permet de générer le fichier qui devra être importé dans ARAMIS pour permettre son paramétrage. En cliquant sur ce bouton, l'utilisateur peut sélectionner le répertoire où le fichier sera stocké. Ensuite, le fichier SA_ARCANH_FINESS_ANNEE.ZIP est généré suivi d'un message de confirmation.

Il peut être ensuite importé en l'état dans ARAMIS. Il contient les données d'identification de l'établissement, l'ensemble des SA paramétrées dans ARCAnH ainsi que la date et l'heure de génération du fichier.

Remarque : si vous ne parvenez pas à accéder au répertoire indiqué, assurez-vous que vos paramètres permettent d'afficher les fichiers et dossiers cachés (dans la fenêtre de l'explorateur, dans Outils/Options d'affichage/Affichage, dans la rubrique "Fichiers et dossiers cachés" choisir "Afficher les fichiers et dossiers cachés") avant de regénérer le fichier.

6. Transmettre les données ENC/RTC

6.1 Transmettre les données ENC

Le traitement permet de générer les fichiers à transmettre vers la plateforme e-ENC.

6.1.1 Pré-requis : La correspondance des SA entre N et N-1 doit être validée

Cf. Traitements ENC : Correspondance des SA

Dans le cas où l'étape traitement – Correspondance des SA n'a pas été réalisée, le message d'erreur suivant apparait après avoir cliqué sur « Transmettre » dans la partie « Envoi de l'ENC vers la plateforme ».

6.1.2 Paramétrage de la connexion à la plateforme

Le paramétrage de la connexion réseau permettant l'accès à nos plateformes est accessible par le menu Outils / Paramétrage

Cette connexion est utilisée pour la transmission directe des données directe et pour la détection des nouvelles versions du logiciel.

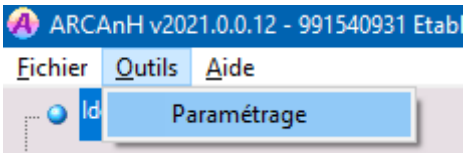

Renseigné ici :

- Le nom du serveur proxy de votre réseau interne si cela est nécessaire.
- Le compte spécifique et un mot de passe si votre proxy demande une authentification.

Si vous ne connaissez pas les informations à indiquer, merci de le demander à votre service informatique.

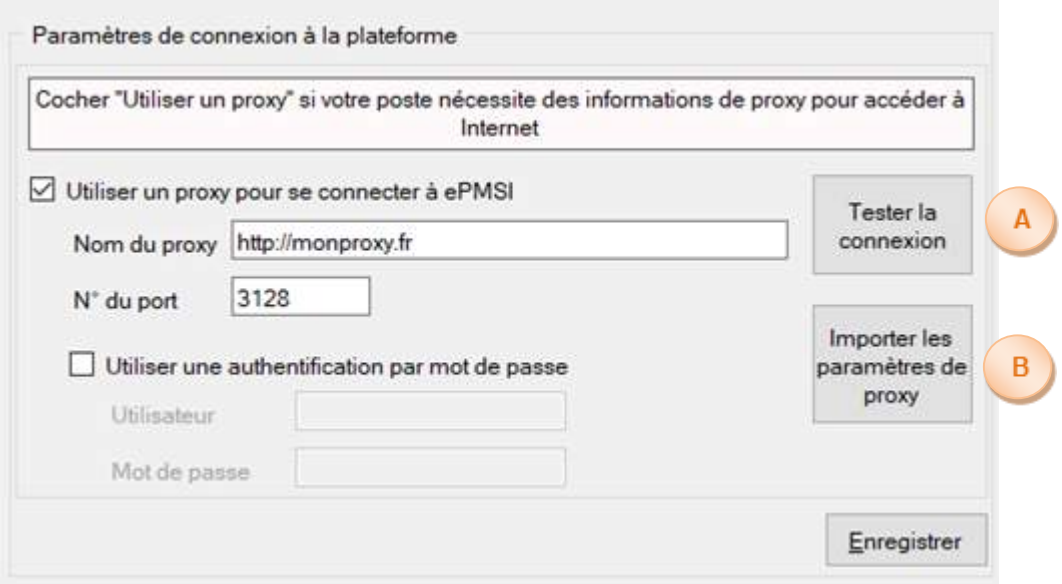

A - Teste si la connexion à notre serveur fonctionne.

B - Ce bouton permet de récupérer le paramétrage de proxy qui est configuré sur votre poste Windows.
NB : selon les configurations et stratégies du poste Windows, cet import peut ne pas fonctionner

6.1.3 Envoi du panier vers la plateforme

Deux possibilités :

Transmettre : Transmission du panier sur la plateforme

Pour transmettre les données directement sur la plateforme (pour in fine, accéder à vos tableaux de contrôle), cliquez sur Transmettre.

L'établissement doit alors s'identifier sur la plateforme pour y envoyer son panier et commander les traitements.

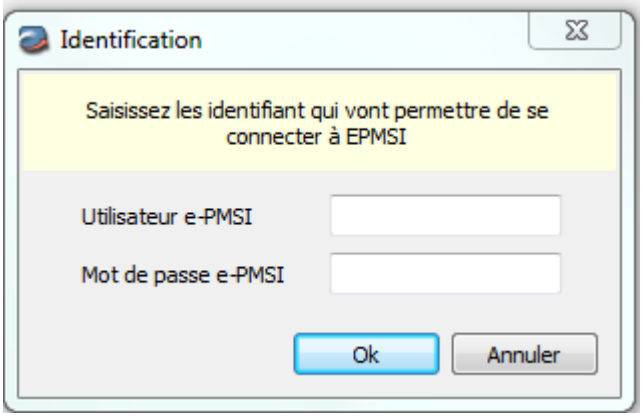

Attention : si vous effectuez plusieurs ENC, il faudra renseigner autant de fois l'identification et le mot de passe que de champs traités

L'ordre des transmissions est le suivant : MCO puis SSR puis HAD.

(Exemple : si vous faites l'ENC MCO, l'ENC SSR et l'ENC HAD, on vous demandera la première fois l'identifiant MCO puis la deuxième fois l'identifiant SSR puis la troisième fois l'identifiant HAD).

Exporter : Permet de constituer une archive destinée à être déposée sur la plateforme. Cette fonctionnalité est utile pour les postes n'ayant pas d'accès directs à Internet. Pour déposer le dossier créé sur la plateforme e-ENC, merci de vous référer au guide des outils partie « Plateforme »

6.2 Transmettre les données RTC

Le traitement permet de générer les fichiers à déposer sur la plateforme e-RTC. L'export est constitué d'un unique fichier zip. C'est ce fichier qu'il faudra déposer.

Nouveauté : l'écran propose également d'inclure le fichier UO Pharma dans l'archive

L'écran qui apparaît est le suivant :

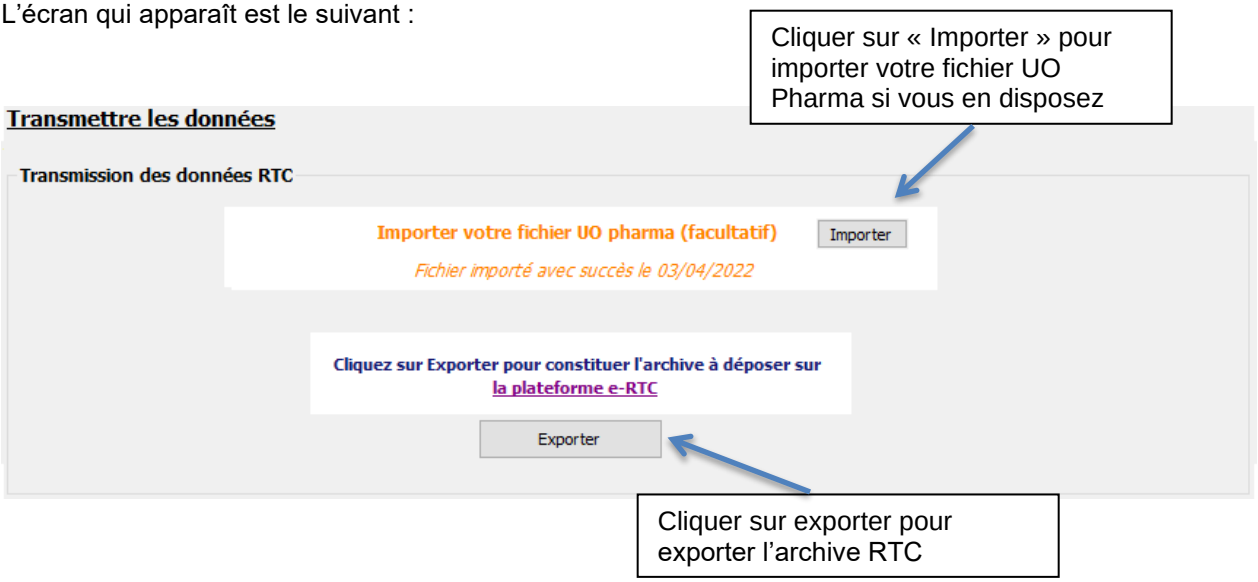

Le bouton « exporter » ouvre la fenêtre suivante :

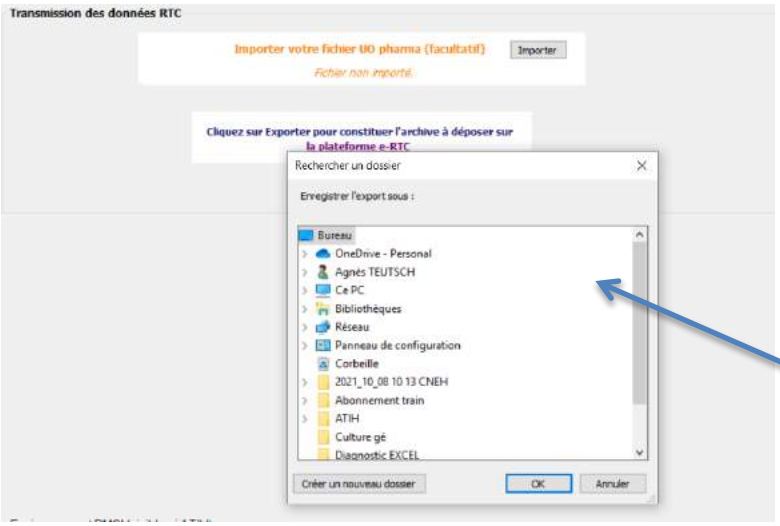

Choisir le répertoire de stockage. Ce répertoire sera demandé par la plateforme e-RTC, lors du dépôt de vos données.
Le fichier zip produit par ARCAnH RTC ne doit pas être ouvert ou modifier.

Veuillez maintenant vous rendre sur la plateforme e-RTC https://ertc.atih.sante.fr pour déposer vos données.

7 Paramétrage de l'application, problèmes connus et support

7.1 Lieu de stockage des données

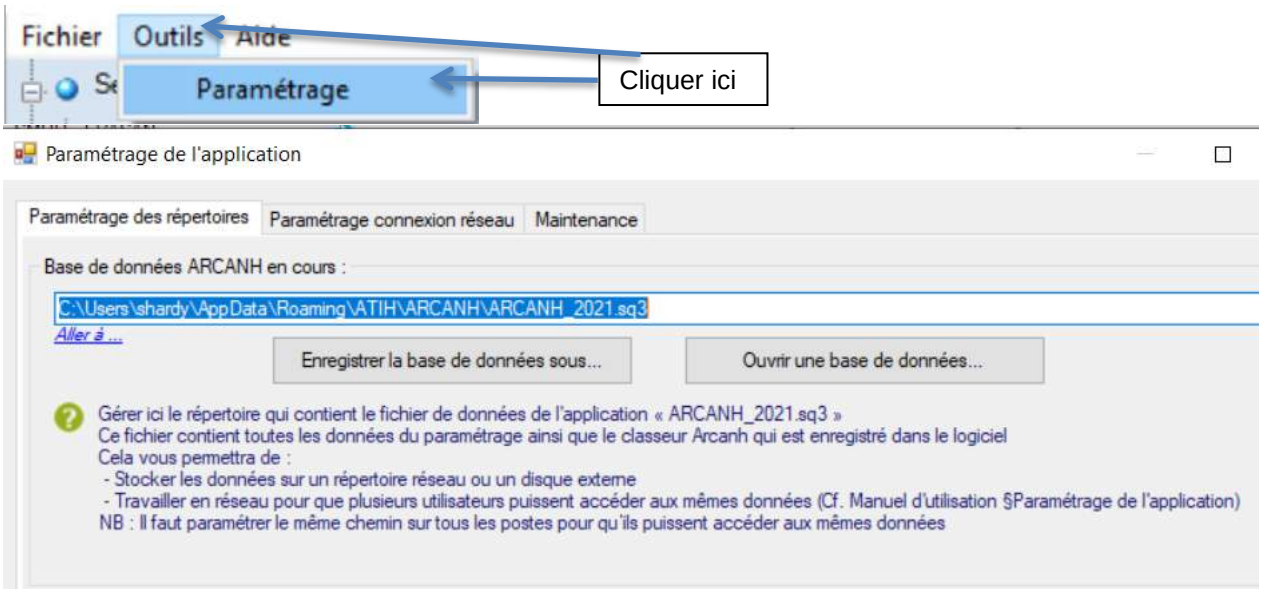

Les données du logiciel ARCAnH sont stockées dans un fichier qui se nomme « ARCANH_ENC_année.sq3 ». Celui-ci est stocké par défaut dans le « répertoire de données du profil utilisateur Windows ».

Il est possible de modifier son emplacement en utilisant le bouton « Enregistrer la base de données sous… »

Pour ouvrir une base de données déjà existante, il suffit de la sélectionner à l'aide du bouton « Ouvrir une base de données… »

7.2 Travailler en réseau

Si plusieurs personnes veulent travailler sur les mêmes données du logiciel, il suffit donc de définir un répertoire unique de travail et de paramétrer le même chemin sur chaque poste de travail :

- Le premier utilisateur enregistre la base de données sur un répertoire réseau commun,
- Puis les autres utilisateurs doivent pointer sur cette base de données à l'aide du bouton « Ouvrir une base de données… »

A noter que 2 utilisateurs ne peuvent pas travailler en même temps : le logiciel le notifiera au deuxième utilisateur lors de l'ouverture du logiciel ARCAnH :

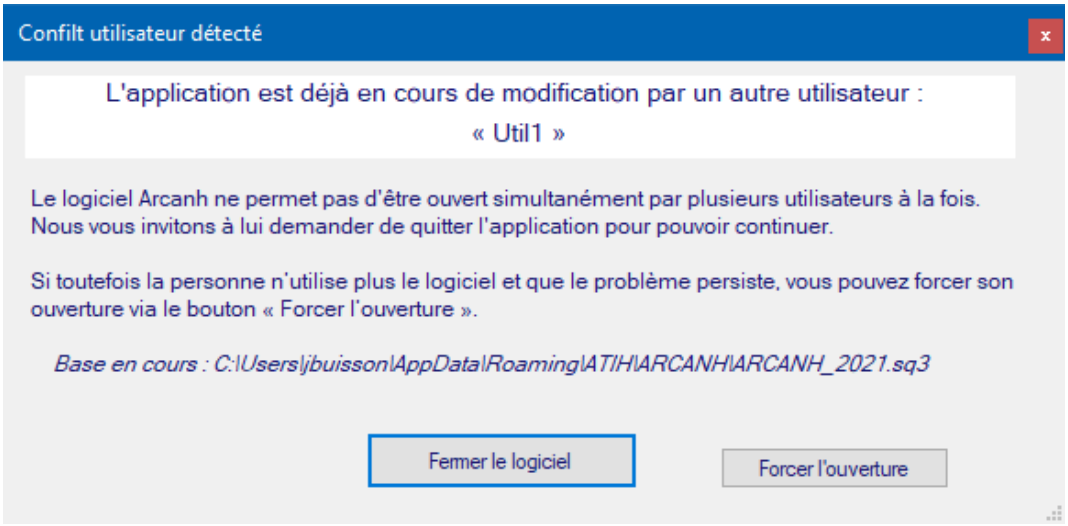

Les deux utilisateurs peuvent donc accéder et modifier les mêmes données mais à tour de rôle tout en utilisant l'application sur leur poste de travail respectif.

7.3 Problèmes connus

7.3.1 Au lancement de l'application

Erreurs :
« ***To run this application, you first must install one of the following versions of the .NET Framework : v4.6.8 »***
Ou
« ***l'application n'a pas réussi à s'initialiser correctement ou .dll introuvable »***

Il manque le prérequis « Microsoft .NET Framework » pour lancer correctement le logiciel (cf. paragraphe « CONFIGURATION REQUISE »)

7.3.2 A la connexion de la plateforme

Erreur : ***« Enable to connect to the remote server » ou « Le code statut de la connexion est NameResolutionFailure Voulez-vous réessayer d'interroger le serveur? »***

Cette erreur signifie que le paramétrage du proxy est incorrect, la connexion à la plateforme n'est donc pas possible. Dans le logiciel, vérifier vos paramètres dans le menu Export vers la plateforme. Renseignez-vous auprès de votre administrateur réseau de votre établissement pour connaitre la connexion à utiliser.

Erreur : ***« Problème de ZIP lors de la transmission (zip corrompu) »***

L'idéal si vous rencontrez ce type d'erreur est de vous connecter directement sur la plateforme pour transmettre vos fichiers. Cette erreur signifie que votre proxy est trop lent et que le fichier Zip n'arrive pas complétement à se télécharger via le logiciel.

Message : ***« Le fichier est occupé (validé ou en cours de télétransmission) sur le serveur et ne peut pas être transmis. S'il s'agit d'un fichier valco, cela peut être dû au fait qu'il n'y a pas de panier validé pour cet exercice. »***

Ce message signifie que les données établissements ont été validées ou sont déjà en cours de traitement sur la plateforme. Il faut donc dévalider les données au niveau établissement depuis la plateforme ou attendre que le traitement commandé sur la plateforme soit terminé pour débloquer la transmission.

7.4 Support

En cas de difficultés ***techniques***, vous pouvez poster un message sur le forum AGORA et y accéder directement par la fenêtre « A propos » du logiciel ARCAnH. Il vous faudra fournir une copie de votre message d'erreur et bien détailler votre problème pour une prise en charge plus rapide de votre incident.

En cas de difficultés ***méthodologiques***, sur le forum AGORA, postez votre message dans la partie

- Informations sur les coûts > Retraitement comptable (RTC) > **RTC 2021**
- Informations sur les coûts > ENC > Etablissements participant aux ENC > ENC - MCO > **Méthodologie ENC MCO**
- Informations sur les coûts > ENC > Etablissements participant aux ENC > ENC - SSR > **Méthodologie ENC SSR**
- Informations sur les coûts > ENC > Etablissements participant aux ENC > ENC - HAD > **Méthodologie ENC HAD**

Annexe 1 : Format des imports par type de SA

La nature des champs sera décrite selon les conventions suivantes :

N :	Numérique
AlphaN :	AlphaNumérique
LF :	Liste fermée de valeurs
>0 :	Strictement supérieur à 0
>=0 :	Supérieur ou égal à 0

Fichier d'import dans l'écran section d'hospitalisation MCO

Libellé des champs	***Description***	***Type***
Racine SA	N	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA ENC/RTC = SAC_MCO
Suffixe	N	8 caractères maximum
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères maximum
Mode de prise en charge	LF	2 caractères ayant comme valeurs possibles : 01, 02, 04, 05 avec : 01-Hospitalisation complète 02-Hospitalisation complète de semaine 04-Hospitalisation de Jour-Nuit (Bilan compris) 05-Séances

Fichier d'import dans l'écran SMUR - EVASAN

Format du fichier d'import ENC et classeur fusionné

Libellé des champs	Description	Type
Racine SA	AlphaN	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA ENC/RTC = MIG_MCO_SMUR
Suffixe interne	N	2 caractères maximum
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères maximum
Nature de l'unité d'oeuvre	N	1 caractère maxi : 1= Demi-heure 2= Minute 3= Evacuation

Format des fichiers d'import RTC

Libellé des champs	Description	Type
Racine SA	AlphaN	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA ENC/RTC = MIG_MCO_SMUR
Suffixe interne	N	2 caractères maximum
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères maximum

Fichier d'import de l'écran Activités de l'arrêté MIG – MCO/HAD

Format du fichier d'import

Libellé des champs	*Description*	*Type*	*Obligatoire*
Racine SA	AlphaN	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA ENC/RTC =MIG_MCO et MIG_MCOsansimput	Oui
Suffixe	N	2 caractères maxi	Non
Libellé saisi	AN	Zone de Texte - 150 caractères maxi	Oui

Fichier d'import de l'écran Autres activités spécifiques MCO

Libellé des champs	Description	Type
Code	AlphaN	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA ENC/RTC = ACT_SPE_MCO

Fichier d'import de l'écran Consultations externes MCO

Libellé des champs	*Description*	*Type*
Racine SA	N	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA ENC/RTC = CONSULT_MCO
Suffixe	N	3 caractères maximum
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères maximum

Fichier d'import de l'écran HAD (ENC HAD)

Libellé des champs	**Nature des champs**	**Description**
Racine SA	LF	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA INTERV
Suffixe	N	2 caractères Les suffixes suivants sont préconisés : 1= salarié, 2=libéral, 3=intérimaire
Libellé saisi	AlphaN	Libellé automatiquement rempli en fonction de la SA choisie + Saisie libre pour détailler le type d'intervenants (ex : infirmier salarié) 150 caractères maximum
Type d'intervenant	LF	1 : Personnel salarié 2 : Personnel libéral 3 : Personnel intérimaire 4 : Personnel mis à disposition
Suivi au séjour	LF	1 : Suivi des minutes si personnel salarié ou possibilité si personnel intérimaire ou possibilité si personnel mis à dispo 2 : Suivi des montants si personnel libéral ou possibilité si personnel intérimaire ou possibilité si personnel mis à dispo

Fichier d'import de l'écran Sections d'hospitalisation SSR

Libellé des champs	Type	Description
Racine SA	LF	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA = SAC_SSR
Suffixe	N	6 caractères (augmentation par rapport à ENC 2020 pour permettre de mettre un suffixe 90 pour les SA COVID)
Libellé saisi	AlphaN	Alphanumérique 150

Fichier d'import de l'écran SAMT Métiers de RR (ENC SSR)

Libellé des champs	Nature des champs	Description
Racine SA	LF	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA = MET
Suffixe	N	2 caractères
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères maxi
Type d'intervenant	LF	1 caractère *1 = Salarié* *2 = Libéral hors vacataire* *3 = Vacataire, intérimaire ou mis à disposition* *4 = Comète*

Fichier d'import de l'écran Plateaux techniques SSR

Libellé des champs	Nature des champs	Description
Racine SA	LF	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA = PRR et PRR_BALNEO
Suffixe	N	2 caractères
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères maximum
Mode de fonctionnement	LF	1 =Interne / 2=Sous-traitance / 3=Groupement

Fichier d'import de l'écran Activités de l'arrêté MIG -SSR

Libellé des champs	Description	Type
Racine SA	AlphaN	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA = MIG_SSR et MIG_SSRsans imput
Suffixe	N	2 caractères maxi

Fichier d'import de l'écran Autres activités spécifiques SSR

Libellé des champs	Nature des champs	Description
Racine SA	LF	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA = SPE_SSR_ATEL et SPE_SSR_PARC
Suffixe	N	2 caractères
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères maximum
Mode de fonctionnement de la SA	LF	1 : Interne 2 : Externe

Fichier d'import de l'écran Consultation externes SSR

Libellé des champs	*Description*	*Type*
Racine SA	N	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA = CONSULT_SSR
Suffixe	N	3 caractères maximum
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères maximum

Fichier d'import de l'écran Sections d'hospitalisation PSY

Libellé des champs	Nature des champs	Description
Racine	LF	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA = SAC_PSY
Suffixe	N	8 caractères maxi
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères maxi

Fichier d'import de l'écran Sections ambulatoires PSY

Libellé des champs	Nature des champs	Description
Racine	LF	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA = CONSULT_PSY
Suffixe	N	10 caractères maxi
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères maxi

Fichier d'import de l'écran Plateaux spécifiques PSY

Libellé des champs	Nature des champs	Description
Code	LF	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA = PLATEAU_PSY
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères
Mode de fonctionnement	LF	1=interne, 2=sous-traité

Fichier d'import de l'écran Activités spécifiques PSY

Libellé des champs	Description	Type
Code	AlphaN	6 caractères Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA = ACT_SPE_PSY

Fichier d'import de l'écran Sections Médico-techniques

Format des fichiers d'import ENC

Libellé des champs	Type	Description
Racine SA	LF	Codes SA autorisés de l'arbre analytique en vigueur du type SA = SAMT_INT/SAMT_ST, SAMT_URG, SAMT_DIAL, SAMT_RDTH
Suffixe	N	6 caractères maximum
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères maximum
Nature de l'unité d'œuvre	LF	1 caractère max parmi la liste suivante : 1=-Valorisation_Euro 2= B 3= Passage 4= Demi-heure 5= ICR 6= AMK 7= Minute 8= Montant_ST 9= Séance 10=Visite 11=Test_labo 12=selon établissement
Mode de prise en charge	LF	1 caractère : 0= Non Concerné 1= Dédié à la prise en charge en chirurgie ambulatoire 2= Non ambulatoire
Mode de fonctionnement de la SAMT	LF	1 = Interne 2 = Sous-traitance 3 = Groupement

Format des fichiers d'import RTC

Libellé des champs	Nature des champs	Description
Racine	LF	Racines autorisées de l'arbre analytique pour les SAMT_INT/SAMT_ST, SAMT_URG, SAMT_DIAL, SAMT_RDTH
Suffixe	N	6 caractères maximum
Libellé saisi	AlphaN	150 caractères maximum
Type de SAMT	LF	1 caractère : 0=Non concerné 1 = Dédié à la prise en charge en chirurgie ambulatoire 2 = Non ambulatoire
Mode de fonctionnement de la SAMT	LF	1 = Interne 2 = Sous-traitance 3 = Groupement

Fichier d'import de la correspondance des SA

Libellé des champs	*Type*
SA N-1	Code SA ou caractère « NC »
SA N	Code SA ou caractère « NC »

Utilisation du caractère « NC » :
Si une SA N-1 n'a pas de correspondance en N (activité arrêtée en N), l'établissement devra indiquer les caractères « NC » (non concerné) dans le deuxième champ.
Si une SA N n'a pas de correspondance en N-1 (nouvelle activité en N), l'établissement devra indiquer les caractères « NC » (non concerné) dans le premier champ.

Annexe 2 : guide de lecture des rapports

Chaque importation est sujette à des contrôles de cohérences qui peuvent générer des erreurs. Si des erreurs sont détectées, elles sont alors affichées dans un rapport afin de vous aider à corriger le fichier en cours d'importation.

Exemple de rapport d'erreur :

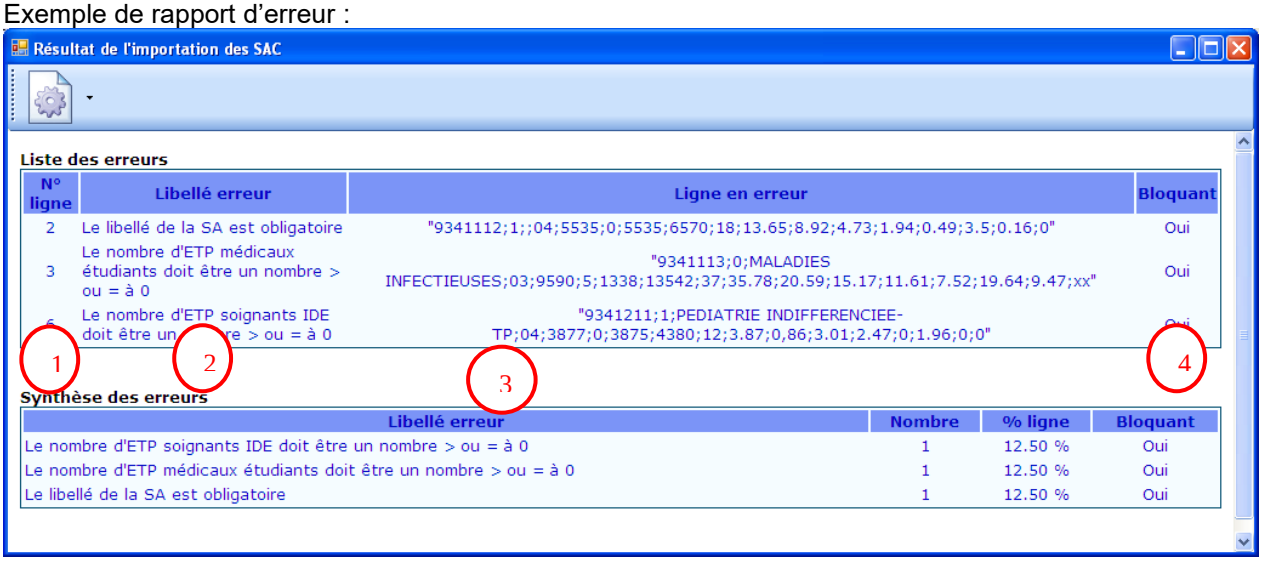

Résultat de l'importation des SAC

Liste des erreurs

N° ligne	Libellé erreur	Ligne en erreur	Bloquant
2	Le libellé de la SA est obligatoire	"9341112;1;;04;5535;0;5535;6570;18;13.65;8.92;4.73;1.94;0.49;3.5;0.16;0"	Oui
3	Le nombre d'ETP médicaux étudiants doit être un nombre > ou = à 0	"9341113;0;MALADIES INFECTIEUSES;03;9590;5;1338;13542;37;35.78;20.59;15.17;11.61;7.52;19.64;9.47;xx"	Oui
6	Le nombre d'ETP soignants IDE doit être un nombre > ou = à 0	"9341211;1;PEDIATRIE INDIFFERENCIEE-TP;04;3877;0;3875;4380;12;3.87;0,86;3.01;2.47;0;1.96;0;0"	Oui

Synthèse des erreurs

Libellé erreur	Nombre	% ligne	Bloquant
Le nombre d'ETP soignants IDE doit être un nombre > ou = à 0	1	12.50 %	Oui
Le nombre d'ETP médicaux étudiants doit être un nombre > ou = à 0	1	12.50 %	Oui
Le libellé de la SA est obligatoire	1	12.50 %	Oui

Liste des erreurs :
Le tableau ci-dessus contient toutes les erreurs rencontrées durant l'importation.
Chaque erreur est constituée de son libellé, de la ligne en erreur avec son n° de ligne et du caractère bloquant ou non.
S'il existe une erreur bloquante, l'importation n'est pas effectuée.

Comment lire les rapports d'erreur ?

1 : Indique la ligne dans le fichier d'import où se situe l'erreur
2 : Indique en toute lettre l'erreur dont il s'agit.
3 : Indique le contenu de la ligne concernée par l'erreur.
4 : Indique si l'erreur est bloquante ou pas. Si l'erreur est bloquante alors le fichier d'import doit impérativement être corrigé pour pouvoir être importé de nouveau. Si l'erreur est non bloquante alors le fichier est importé malgré l'erreur.

Synthèse des erreurs :
Affiche le pourcentage par code erreur sur le nombre de ligne du fichier d'import.

Les erreurs les plus courantes sont :
Erreur sur le séparateur : le séparateur de champs doit être « ; »
Erreur sur le nombre de champs attendu
Champ vide : Une ligne ne doit pas avoir de champ vide mais doit plutôt être mis à 0.
Code SA incorrect : Import d'un code de SAC dans les SAMT ou vice et versa.
La valeur du champ dans médecins salariés ne doit pas être renseignée lorsque la nature d'UO est différente de l'ICR.
La valeur du champ dans médecins salariés dans les ICR est erronée : il faut 0 ou 1.